



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

Prénom(s)

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de catégorie et sous-catégorie | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.) |
|-----------------------------------|--|
| | |

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

4.2 Objectifs du projet

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux



4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement



4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).



4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

| Grandeurs caractéristiques du projet | Valeurs |
|--------------------------------------|---------|
| | |

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|--|--------------------------|--------------------------|-------------------|
| Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| En zone de montagne ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| Sur le territoire d'une commune littorale ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|--|--------------------------|--------------------------|-------------------|
| Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| Si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| Dans un site ou sur des sols pollués ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| Dans une zone de répartition des eaux ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| Dans un site inscrit ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |

| Le projet se situe-t-il dans ou à proximité : | Oui | Non | Lequel et à quelle distance ? |
|---|--------------------------|--------------------------|-------------------------------|
| D'un site Natura 2000 ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| D'un site classé ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|-------------------------|--|--------------------------|--------------------------|--|
| Ressources | Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| | Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| | Est-il excédentaire en matériaux ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| | Est-il déficitaire en matériaux ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| | Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|-------------------------|---|--------------------------|--------------------------|--|
| Ressources | Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| | Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| Milieu naturel | Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| Risques | Est-il concerné par des risques technologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des risques naturels ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel | |
|-------------------------|--|---------------------------------------|--------------------------|--|--|
| Nuisances | Engendre-t-il des déplacements/des trafics ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | | |
| | Est-il source de bruit ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | | |
| | Est-il concerné par des nuisances sonores ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | | |
| | Engendre-t-il des odeurs ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | | |
| | Est-il concerné par des nuisances olfactives ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | | |
| | Engendre-t-il des vibrations ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | | |
| | Est-il concerné par des vibrations ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | | |
| | Engendre-t-il des émissions lumineuses ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | | |
| | Est-il concerné par des émissions lumineuses ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | | |
| | Émissions | Engendre-t-il des rejets dans l'air ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| | | Engendre-t-il des rejets liquides ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| | | Si oui, dans quel milieu ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|------------------------------------|---|--------------------------|--------------------------|--|
| Émissions | Engendre-t-il des effluents ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| Patrimoine/Cadre de vie/Population | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

| Objet | | |
|-------|---|--------------------------|
| 1 | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié . | <input type="checkbox"/> |
| 2 | Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas. | <input type="checkbox"/> |
| 3 | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe). | <input type="checkbox"/> |
| 4 | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain. | <input type="checkbox"/> |
| 5 | Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé | <input type="checkbox"/> |
| 6 | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau | <input type="checkbox"/> |
| 7 | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. | <input type="checkbox"/> |

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

| Objet | | |
|-------|--|--------------------------|
| 1 | | <input type="checkbox"/> |
| 2 | | <input type="checkbox"/> |
| 3 | | <input type="checkbox"/> |
| 4 | | <input type="checkbox"/> |
| 5 | | <input type="checkbox"/> |

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

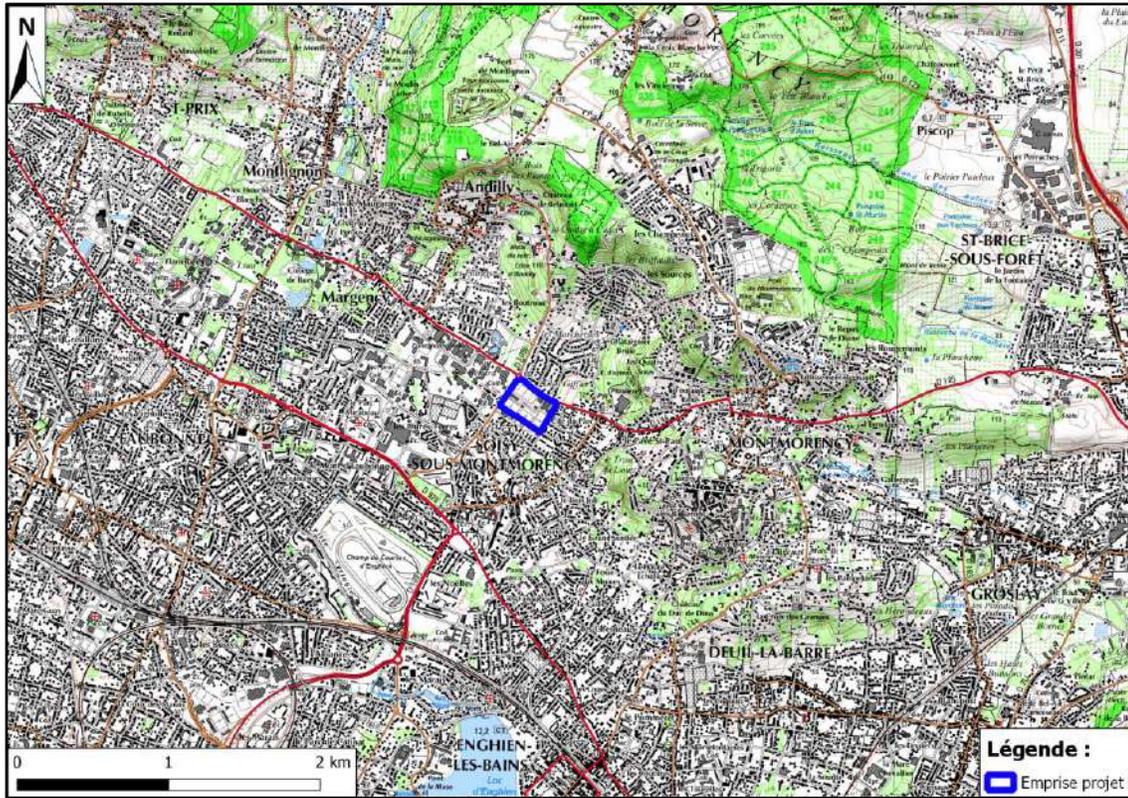
Fait le / /



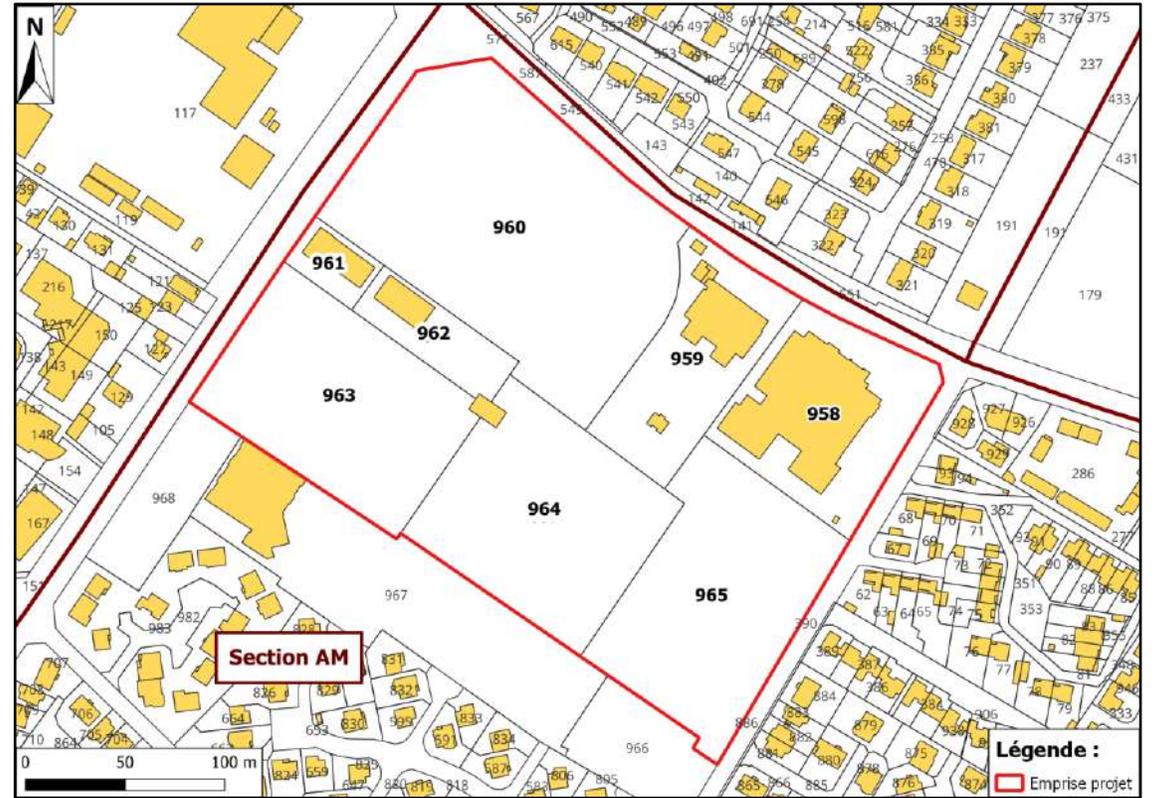
Signature du (des) demandeur(s)

2. Localisation du site

Plan de situation
Echelle 1/25 000



Extrait du plan cadastral
Echelle 1/1900



3. Photographies du site et de ses abords

©ATELIER CHANEAC ARCHITECTURE / BECO ; ©Google Street View

SITE



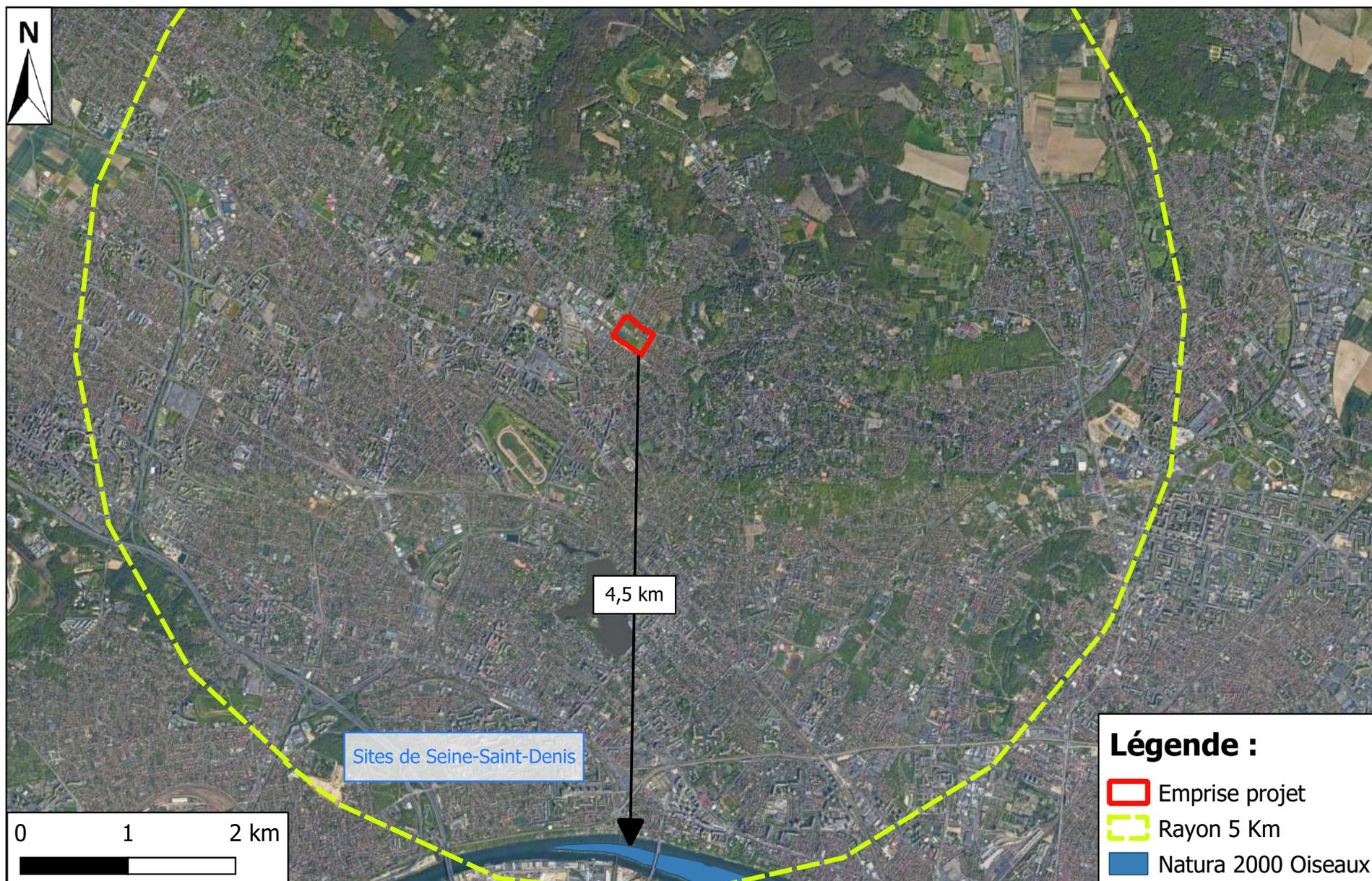
ABORDS



5. Plan des abords Google Satellite

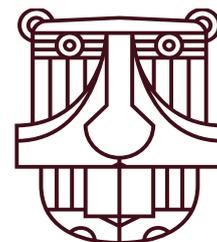


6. Localisation du projet vis à vis du réseau Natura 2000



CERAG

Bureau d'études en Géologie, Hydrogéologie et Environnement
Siège social : 11 allée Jacques Latrille 33650 MARTILLAC
☎ 05 56 64 83 00 - ✉ contact@cerag.fr - 🌐 www.cerag.fr



DESCRIPTION DU SITE ET DU PROJET

Projet de réhabilitation du complexe sportif Albert Schweitzer

Commune de Soisy-sous-Montmorency (95)

Rue du Docteur Schweitzer



Maîtrise d'ouvrage :

SCERGIS

40 rue d'Andilly

95 230 SOISY-SOUS-MONTMORENCY

N° SIRET : 200 048 999 00011

| | | |
|---------|----|------------|
| N176-24 | V3 | 29.10.2024 |
|---------|----|------------|

SOMMAIRE

| | |
|---|-----------|
| I. Rubriques concernées par le projet..... | 5 |
| II. Situation et contexte du site..... | 6 |
| 1. Localisation du site sur le territoire communal | 6 |
| 2. Situation cadastrale | 7 |
| 3. Plan Local d'Urbanisme (PLU)..... | 8 |
| 4. Vue aérienne du site et de ses abords..... | 9 |
| III. Caractéristiques générales du projet..... | 10 |
| 1. Nature du projet | 10 |
| 2. Accès et stationnement | 12 |
| 3. Intégration paysagère | 12 |
| IV. Justification du projet..... | 13 |
| 1. Intérêt général du projet | 13 |
| 2. Critères techniques et économiques | 13 |
| 3. Localisation du projet en dehors des zones à forts enjeux écologiques et patrimoniaux..... | 13 |
| V. Contexte environnemental du site du projet..... | 14 |
| 1. Caractérisation du milieu physique | 14 |
| 2. Caractérisation du milieu naturel | 25 |
| 3. Caractérisation du milieu humain..... | 32 |
| 4. Caractérisation du milieu paysager et patrimonial..... | 41 |
| VI. Impacts potentiels du projet et séquence éviter, réduire, compenser..... | 45 |
| 1. Incidences sur le milieu physique et mesures associées | 45 |
| 2. Incidences sur le milieu naturel et mesures associées | 47 |
| 3. Incidences sur le milieu humain et mesures associées | 47 |
| 4. Incidences sur le milieu paysager et mesures associées | 52 |

LISTE DES FIGURES

| | |
|---|----|
| Figure 1 : Localisation du site sur fond de carte IGN | 6 |
| Figure 2 : Extrait du plan cadastral | 7 |
| Figure 3 : Extrait du zonage du PLU de Soisy-sous-Montmorency | 8 |
| Figure 4 : Plan des abords du projet | 9 |
| Figure 5 : Schéma de principe | 10 |
| Figure 6 : Plan d'aménagement – vue globale..... | 11 |
| Figure 7 : Accès au site..... | 12 |
| Figure 8 : Extrait de la carte géologique au 1/50 000 de la feuille de L'ISLE-ADAM (feuille n°153)..... | 14 |
| Figure 9 : Plan d'implantation des sondages | 18 |
| Figure 10 : Contexte hydrographique du secteur du projet | 19 |
| Figure 11 : Localisation du périmètre du diagnostic complémentaire de pollution des sols | 21 |
| Figure 12 : Implantation des sondages – Terrain 1..... | 22 |
| Figure 13 : Implantation des sondages – Terrain 2..... | 22 |
| Figure 14 : Implantation des sondages – Terrains 3 et 4 | 23 |
| Figure 15 : Implantation des sondages – Terrain 5..... | 23 |
| Figure 16 : Localisation des ZNIEFF à proximité de l'emprise projet | 26 |
| Figure 17 : Localisation des sites Natura 2000 à proximité de l'emprise projet..... | 26 |
| Figure 18 : Carte des milieux potentiellement humides..... | 27 |
| Figure 19 : Cartographie du risque « remontée de nappe »..... | 29 |
| Figure 20 : Cartographie du risque de mouvements de terrain | 30 |
| Figure 21 : Cartographie du risque de retrait-gonflement des argiles | 31 |
| Figure 22 : Localisation de l'emprise projet par rapport aux canalisations de transport de matières dangereuses | 32 |
| Figure 23 : Localisation des sites pollués ou potentiellement pollués ex-BASOL à proximité de l'emprise projet | 33 |
| Figure 24 : Localisation des anciens sites industriels CASIAS à proximité de l'emprise projet..... | 35 |
| Figure 25 : Localisation des sites ICPE à proximité du projet | 36 |
| Figure 26 : Localisation du projet par rapport à l'infrastructure classée au classement sonore..... | 37 |
| Figure 27 : Localisation du projet par rapport au réseau viaire..... | 38 |
| Figure 28 : Localisation du projet par rapport au réseau ferroviaire..... | 39 |
| Figure 29 : Localisation du projet par rapport au réseau Valmy | 39 |
| Figure 30 : Localisation des pistes cyclables dans le secteur du projet | 40 |

| | |
|--|----|
| Figure 31 : Occupation du sol..... | 41 |
| Figure 32 : Vue du collège Albert Schweitzer | 42 |
| Figure 33 : Vue du gymnase Schweitzer | 42 |
| Figure 34 : Vue du bassin de retenue d'eaux pluviales..... | 43 |
| Figure 35 : Coupe type Terrain n°1 – Interface Terrain synthétique/Piste..... | 49 |
| Figure 36 : Coupe type terrain n°2 – Interface Terrain synthétique/Trottoir..... | 49 |
| Figure 37 : Coupe type Terrain n°3 – Interface en gazon naturel..... | 49 |
| Figure 38 : Schéma conceptuel | 51 |

LISTE DES TABLEAUX

| | |
|---|----|
| Tableau 1 : Tableau récapitulatif des rubriques « Evaluation Environnementale » | 5 |
| Tableau 2 : Périmètres de protection environnementale autour du projet | 25 |
| Tableau 3 : Récapitulatifs des volumes et couts par filière pour le terrain n°1 | 50 |
| Tableau 4 : Récapitulatifs des volumes et couts par filière pour le terrain n°2 | 50 |
| Tableau 5 : Récapitulatifs des volumes et couts par filière pour le terrain n°3 | 50 |

I. Rubriques concernées par le projet

Conformément à l'annexe de l'article R122-2 du code de l'environnement, le projet est soumis aux rubriques suivantes :

Tableau 1 : Tableau récapitulatif des rubriques « Evaluation Environnementale »
(Source : extrait art. R.122-2 du code de l'Environnement)

| Rubriques | Projet soumis à examen au cas par cas | Projet |
|---|---|--|
| 39. b) Travaux, constructions et opérations d'aménagement.. | b) Opérations d'aménagement dont le terrain d'assiette est compris entre 5 et 10 ha, ou dont la surface de plancher au sens de l'article R.111-22 du code de l'urbanisme ou l'emprise au sol au sens de l'article R.*420-1 du même code est supérieure ou égale à 10 000 m ² | Terrain d'assiette du projet d'environ 6,7 ha |
| 44. Equipements sportifs, culturels ou de loisirs et aménagements associés. | d) Autres équipements sportifs, culturels ou de loisirs et aménagements associés susceptibles d'accueillir plus de 1 000 personnes. | Projet de rénovation d'un complexe sportif accueillant environ 2 800 utilisateurs à l'année |

II. Situation et contexte du site

1. Localisation du site sur le territoire communal

L'emprise projet se situe dans le Val-d'Oise (95), dans le centre-ville de la commune de Soisy-sous-Montmorency. Le site est bordé par la rue d'Andilly à l'Ouest et la route D144/rue du Dr Schweitzer au Nord.

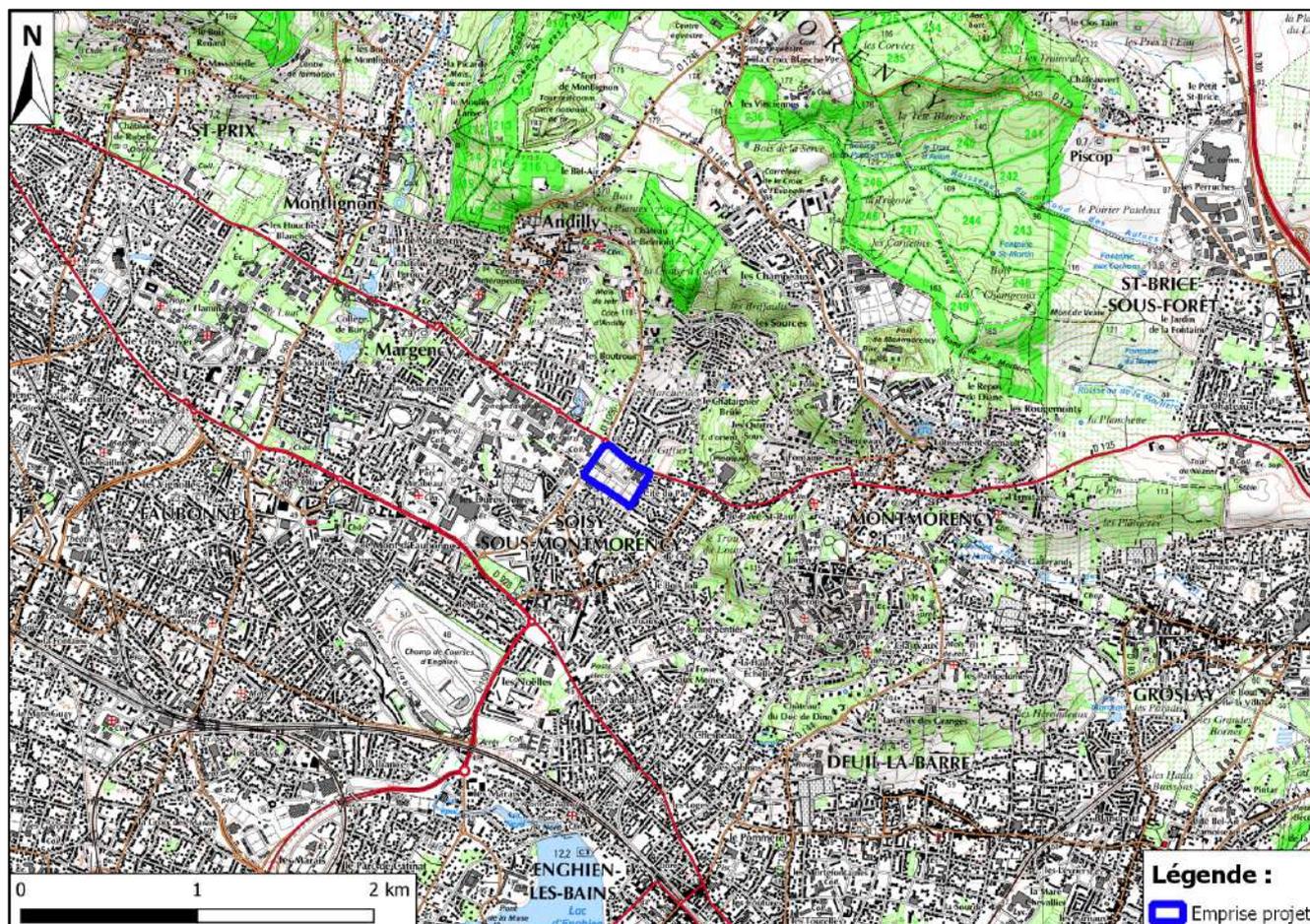


Figure 1 : Localisation du site sur fond de carte IGN

(Source : SCAN 25©IGN ; réalisation : CERAG)

2. Situation cadastrale

L'emprise projet concerne les parcelles cadastrées **section AM n°958, 959, 960, 961, 962, 963, 964 et 965** du plan cadastral communal de Soisy-sous-Montmorency. La surface cadastrée est de **67 981 m², soit 6,7 ha.**

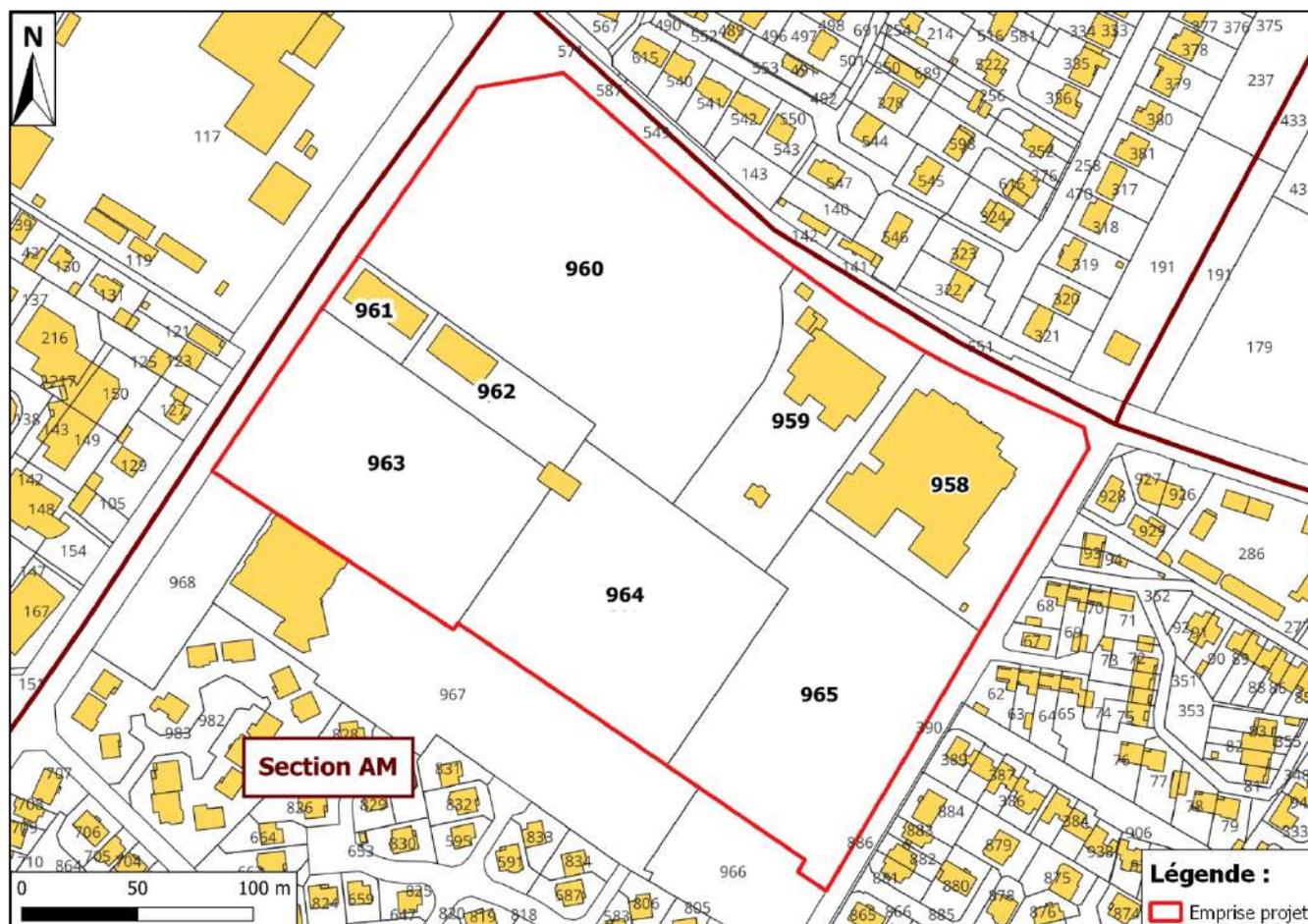


Figure 2 : Extrait du plan cadastral
(Source : cadastre.gouv.fr ; Réalisation : CERAG)

3. Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Soisy-sous-Montmorency a été approuvé par le conseil municipal le 26 janvier 2017, puis modifié le 23 juin 2022.

Le projet s'implante au sein d'un zonage référencé **UB**. La zone **UB** est définie comme une « zone d'habitat type individuel dense ». Les alignements d'arbre présents au sein de l'emprise projet sont protégés au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme.

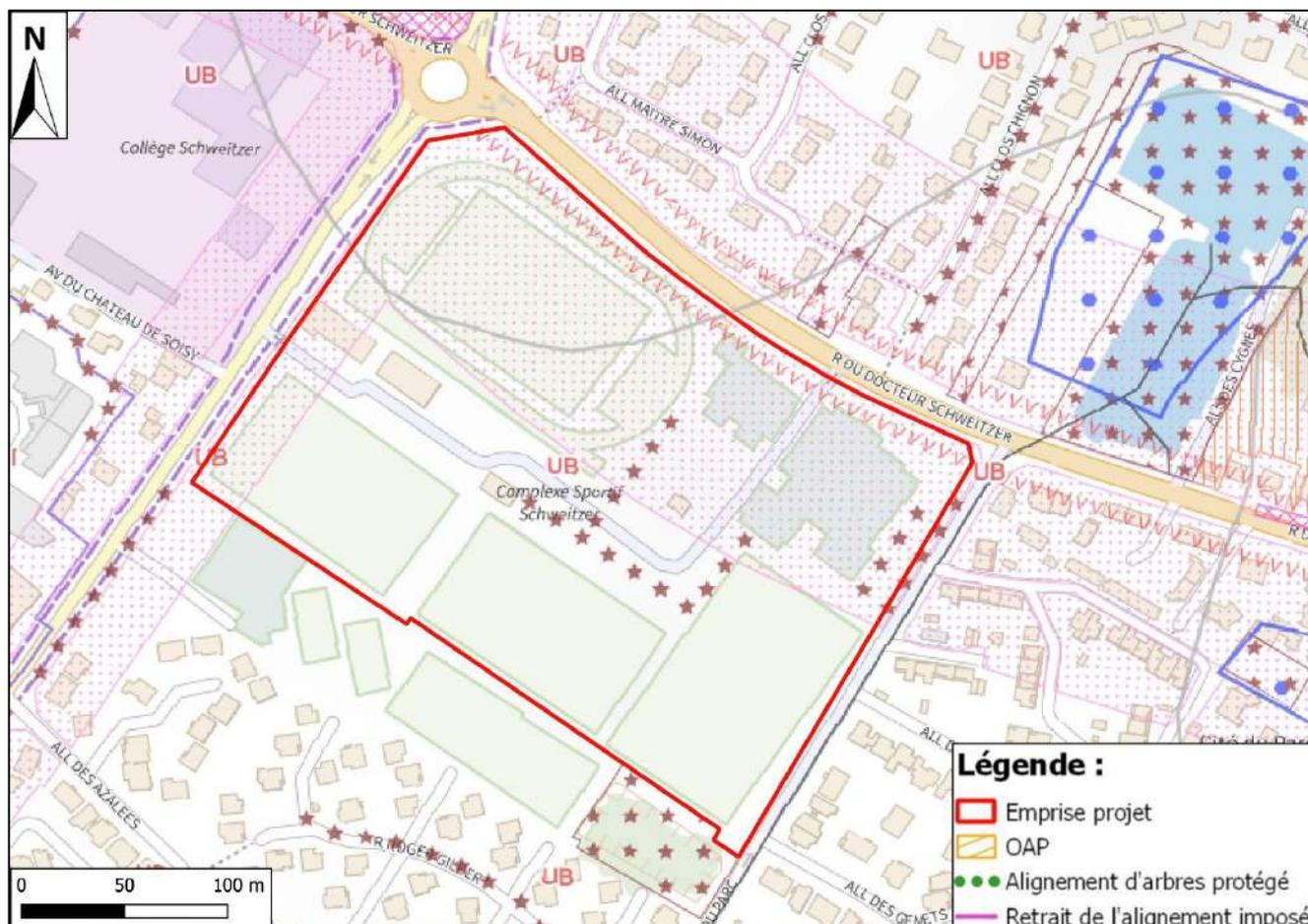


Figure 3 : Extrait du zonage du PLU de Soisy-sous-Montmorency
(Source : *soisy-sous-montmorency.fr* ; Réalisation CERAG)

L'emprise projet ne se situe pas au sein d'une OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation).

4. Vue aérienne du site et de ses abords

Le terrain est actuellement occupé par des bâtiments, des voiries, des terrains de sport enherbés et des pistes de course en dur. Il jouxte :

- Au Nord et Nord-Ouest, un centre aquatique, le collège Schweitzer, une zone industrielle et commerciale ;
- A l'Ouest, la rue d'Andilly ;
- Au Sud-Ouest, un cimetière ;
- Au Sud, des terrains de tennis, des maisons individuelles et leurs jardins ;
- Au Sud-Est, des résidences, des maisons individuelles et leurs jardins ;
- Au Nord-Est, un bassin de rétention des eaux pluviales, des maisons individuelles et leurs jardins, et la route D144.



Figure 4 : Plan des abords du projet

(Source : Photographies aériennes ; Réalisation : CERAG)

III. Caractéristiques générales du projet

1. Nature du projet

Le projet consiste en la réhabilitation du complexe sportif Schweitzer, sur la commune de Soisy-sous-Montmorency.

Il prévoit la déconstruction du terrain n°1 en herbe avec un réaménagement en synthétique, bénéficiant d'un classement pour le football de niveau T3. Sur ce même terrain, la piste d'athlétisme sera mise aux normes réglementaires et techniques avec un nouveau type de sol, les équipements d'athlétisme seront également réhabilités et créés aux deux extrémités du terrain.

Le terrain synthétique n°2 sera mis aux normes réglementaires et techniques au niveau football T5.

Le terrain en herbe (gazon naturel) n°3 sera réhabilité et mis aux normes réglementaires pour le rugby (catégorie D) ainsi que pour le football (T5). Des équipements d'athlétisme seront intégrés sur ce terrain pour le lancer de disque et lancer de javelot, nécessitant l'aménagement d'une cage de lancer et une piste d'élan pour le javelot.

L'éclairage sera réhabilité ou créé sur les terrains 1, 2, 3 et 4. Le terrain en herbe n°4 n'est concerné que par l'installation de l'éclairage.

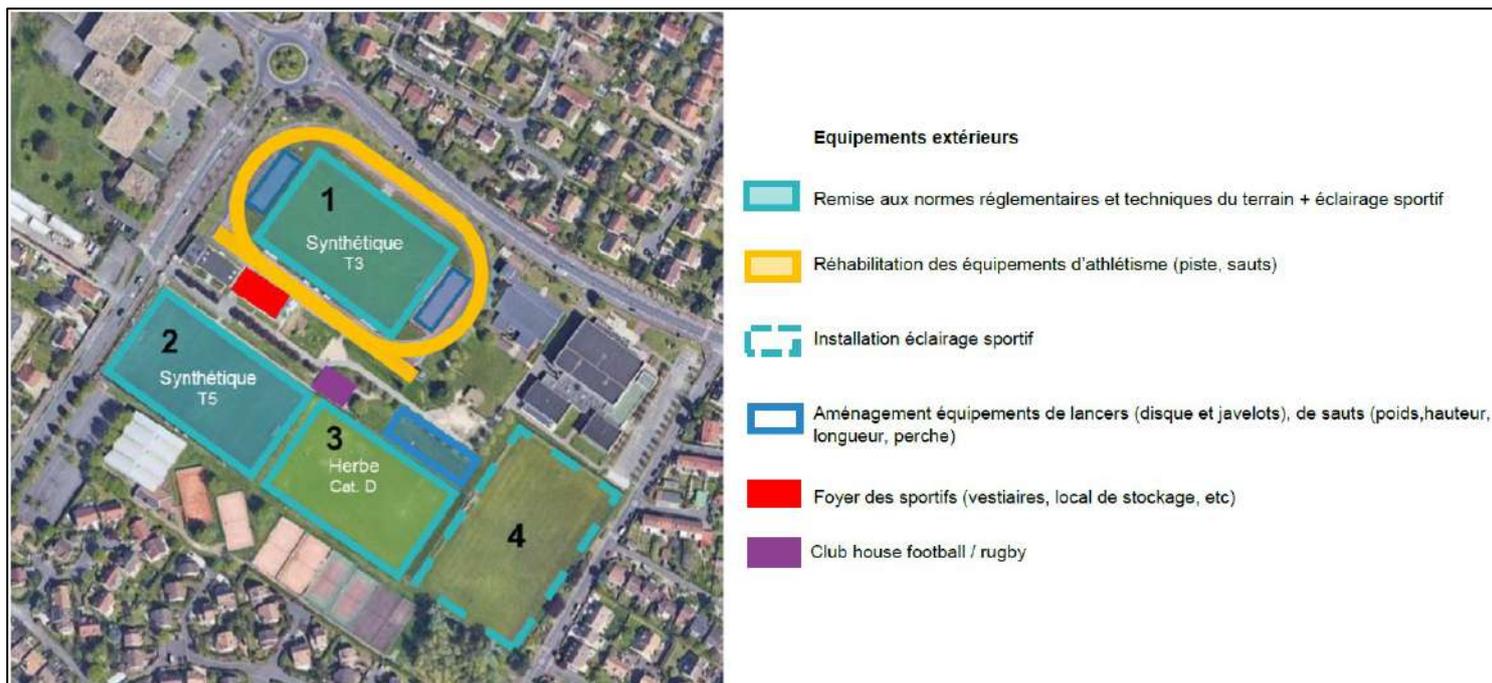
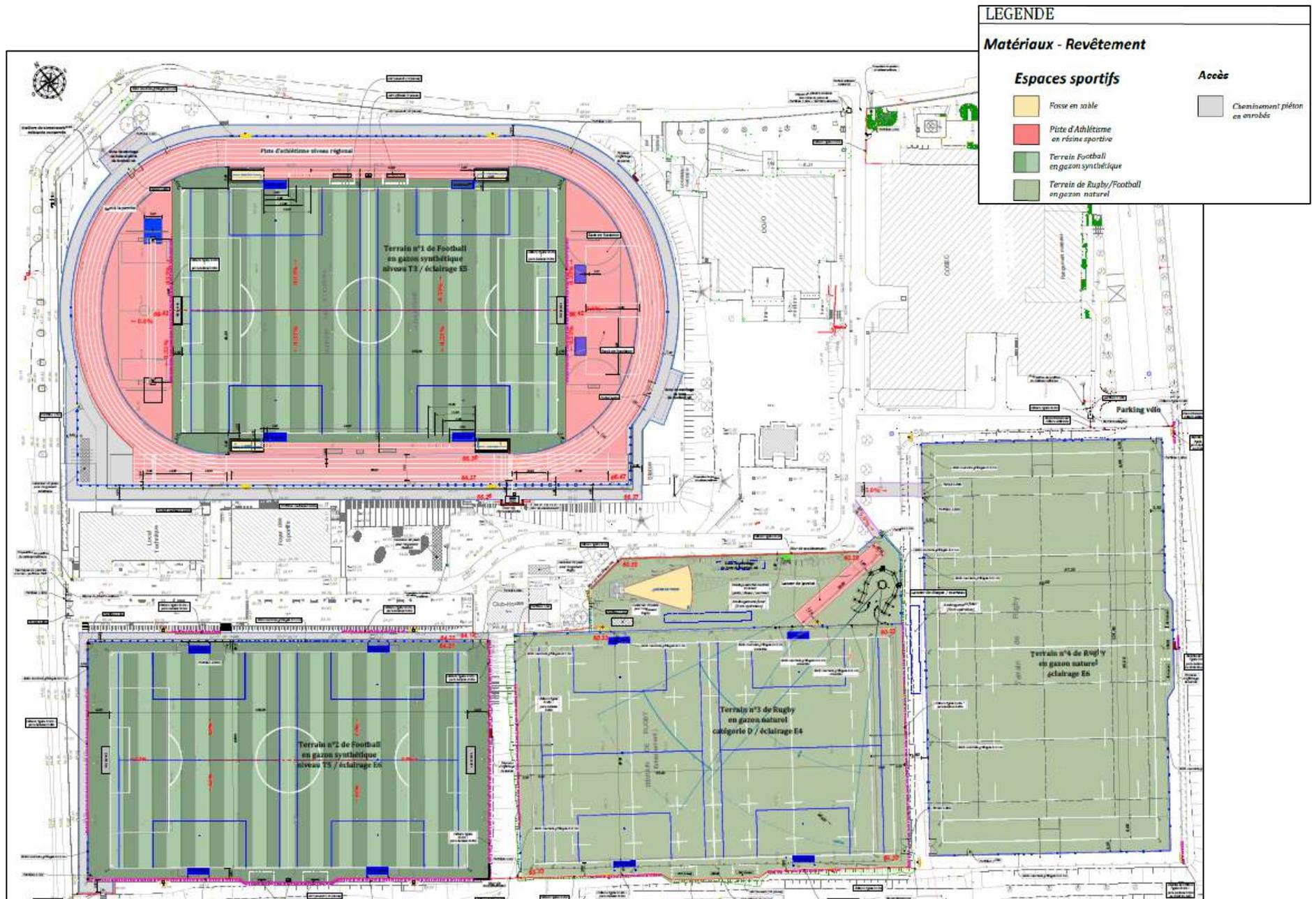


Figure 5 : Schéma de principe
(Source : MOTT MACDONALD)

Le complexe sportif accueillera environ 2 800 utilisateurs à l'année.



2. Accès et stationnement

1) Cheminements extérieurs et accès au site

Le complexe sportif Schweitzer est accessible depuis trois entrées pour les piétons :

- Entrée (1) depuis la rue d'Andilly : cet accès permet de desservir le terrain n°1 de football d'honneur et d'athlétisme, le terrain n°2 de football synthétique, les terrains de rugby n°3 et 4.
- Entrée (2) depuis la rue du Dr Schweitzer : cet accès permet de desservir le Dojo et le gymnase.
- Entrée (3) depuis la rue du Dr Schweitzer : cet accès permet de desservir le gymnase ou COSEC.
- Entrée parking : depuis le chemin du parc.

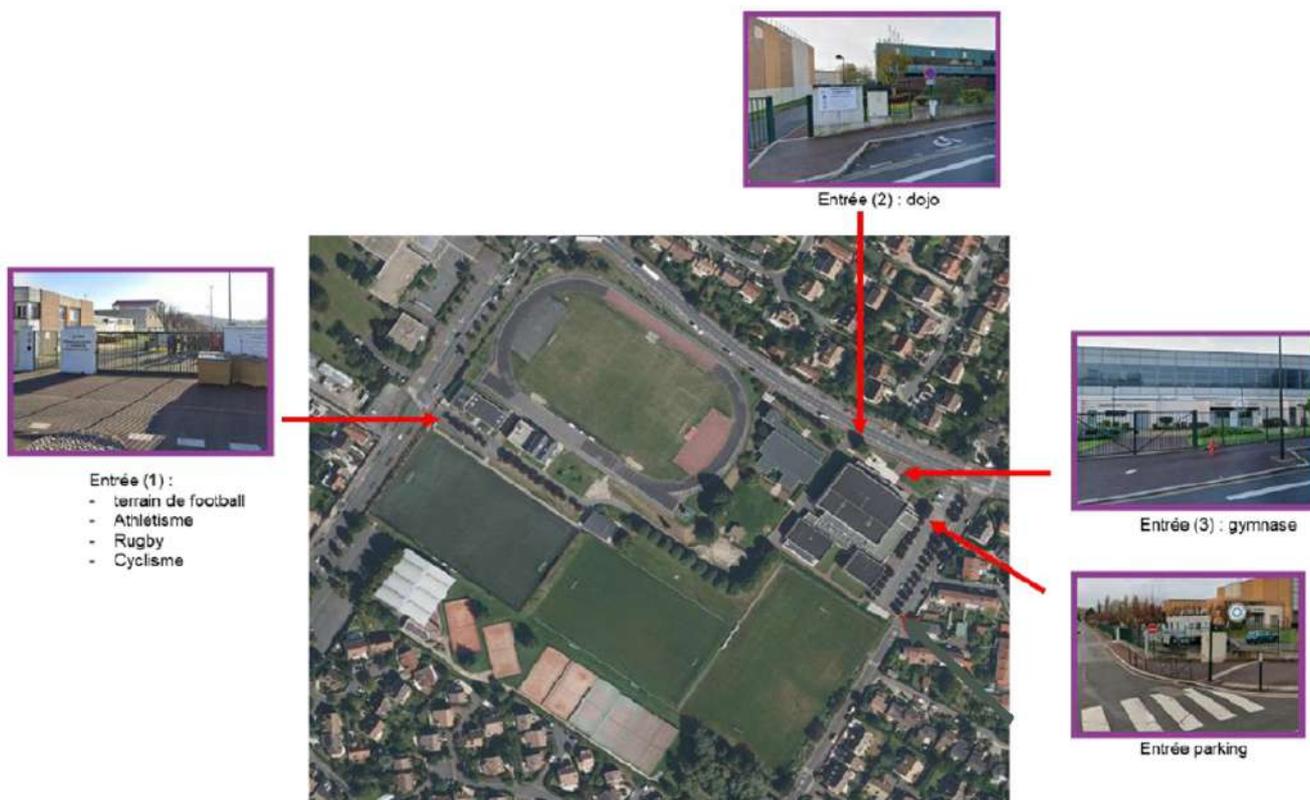


Figure 7 : Accès au site

(Source : MOTT MACDONALD)

Dans le cadre du projet de réhabilitation du complexe sportif Schweitzer, l'objectif est également d'améliorer l'accessibilité (contrôle d'accès) et la visibilité des différentes entrées (notamment pour l'aspect sécurité du site).

2) Stationnement

Des places de stationnement réservées au complexe sportif sont accessibles depuis le Chemin du Parc à l'Est. Aucune nouvelle place ne sera créée.

3. Intégration paysagère

Le projet consiste en la réhabilitation des terrains déjà existants. L'intégration du site dans le paysage ne devrait donc pas être fondamentalement bouleversée.

IV. Justification du projet

1. Intérêt général du projet

Le complexe sportif Schweitzer est un site dynamique utilisé quotidiennement par les usagers scolaires et les associations sportives cantonales pour la pratique de nombreuses disciplines comme l'aïkido, l'athlétisme, le cyclisme, le football, la gymnastique, le fitness, la danse, le handball, le judo, le karaté, le rugby, ou le twirling bâton.

Toutefois, le site fait face aujourd'hui à plusieurs problématiques liées aux équipements sportifs extérieurs qui arrivent en fin de vie et nécessitent une rénovation pour répondre aux besoins des usagers et garantir leur pérennité sur les quinze prochaines années.

L'objectif est également de moderniser l'accueil du public, des associations, des écoles et des intervenants, d'améliorer les pratiques sportives et les capacités d'accueil, la sécurité (contrôle d'accès) et de rationaliser et qualifier les affectations des espaces à attribuer.

2. Critères techniques et économiques

Le projet s'implante au sein d'un secteur déjà dédié aux activités sportives. L'installation intercommunale liée aux aires de sports permettra de redynamiser le complexe Schweitzer.

De plus, il est situé à proximité immédiate des réseaux et infrastructures déjà existants, favorisant son raccordement.

3. Localisation du projet en dehors des zones à forts enjeux écologiques et patrimoniaux

Le projet se situe en dehors des zones d'inventaires et de protection (zones Natura 2000, ZNIEFF, Parc naturel, Réserve naturelle, Arrêté de protection de biotope...), au droit d'une zone déjà bâtie.

V. Contexte environnemental du site du projet

1. Caractérisation du milieu physique

a) Géologie

i. Contexte général

D'après la carte géologique de L'ISLE-ADAM (feuille n°153) au 1/50 000 réalisée par le BRGM, l'emprise projet est recouverte par la **formation C**, composée de colluvions polygéniques des versants, de composition marno-gypseuses.

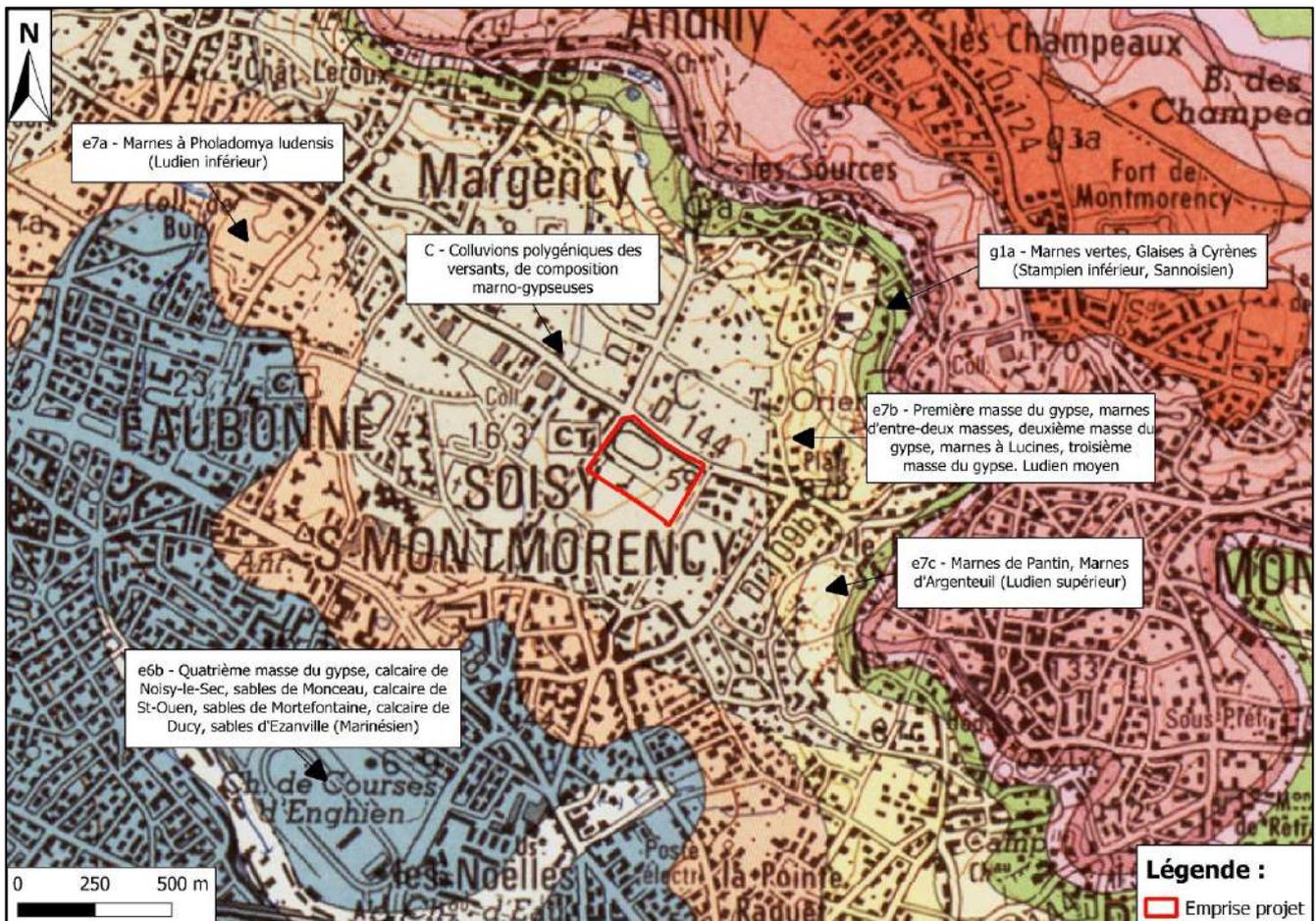


Figure 8 : Extrait de la carte géologique au 1/50 000 de la feuille de L'ISLE-ADAM (feuille n°153)

(Source : BRGM Infoterre ; Réalisation : CERAG)

ii. Etude *in situ*

Une étude géotechnique de conception phase 1 et 2 (G2-AVP+PRO) a été réalisée en octobre 2024 par le bureau d'études GEOEXPERTS Sols et Fondations.

Les résultats des observations in situ sont présentés dans le tableau suivant :

| Composante | Observations |
|--|--|
| Altimétrie du terrain | L'emprise projet présente une pente Nord-Sud, avec une altimétrie comprise entre +59,53 et +68,92 mNGF. |
| Lithologie des matériaux superficiels Terrain n°1 | <p>Couche superficielle :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Terre végétale : épaisseur allant de 0,10 à 0,20 m - Remblais : épaisseur allant de 2,00 à 3,40 m <p>Masses et Marnes du Gypse :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Argile sableuses grisâtre, marne sableuse et marne argileuse beige à beige blanchâtre et marno-calcaire argileux beige jaunâtre à grisâtre. Toit de l'ordre de 2,20 à 3,50 m de profondeur ; épaisseur de 0,50 à 6,90 m. <p>Saint-Ouen : (atteint sur 1 seul sondage)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Marno-calcaire argileux beige. Toit de l'ordre de 9,20 m de profondeur ; épaisseur de >5,80 m. |
| Lithologie des matériaux superficiels Terrain n°2 | <p>Couche superficielle :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Terre végétale : épaisseur allant de 0,10 à 0,20 m - Remblais : épaisseur allant de 1,60 à 2,90 m <p>Masses et Marnes du Gypse :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Argile sableuses grisâtre, marne sableuse et marne argileuse beige à beige blanchâtre et marno-calcaire argileux beige jaunâtre à grisâtre. Toit de l'ordre de 1,7 à 3,0 m de profondeur ; épaisseur de 1,7 à >6,0 m. |
| Lithologie des matériaux superficiels Terrain n°3 | <p>Couche superficielle :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Terre végétale : épaisseur de 0,10 m - Remblais : épaisseur allant de 0,50 à 1,40 m <p>Colluvions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Limon argileux beige, sable argileux marron à brun. Toit de l'ordre de 0,6 m à 1,5 m de profondeur ; épaisseur de 1,10 à 5,30 m <p>Masses et Marnes du Gypse :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Argile sableuse grisâtre, marne sableuse et marne argileuse beige à beige blanchâtre et marno-calcaire argileux beige jaunâtre à grisâtre. Toit de l'ordre de 2,6 à 6,0 m de profondeur ; épaisseur de 0,40 à 7,60 m. <p>Saint-Ouen : (atteint sur 1 seul sondage)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Marno-calcaire beige. Toit de l'ordre de 13,60 m de profondeur ; épaisseur >0,6 m. |
| Lithologie des matériaux superficiels Terrain n°4 | <p>Couche superficielle :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Terre végétale : épaisseur allant de 0,10 à 0,20 m - Remblais : épaisseur allant de 0,60 à >2,80 m |

| | |
|--|--|
| | <p>Colluvions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Limon argileux beige, sable argileux marron à brun. Toit de l'ordre de 0,7 à 2,0 m de profondeur ; épaisseur de >1,00 à 4,60 m. <p>Masses et Marnes du Gypse :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Argile sableuse grisâtre, marne sableuse et marne argileuse beige à beige blanchâtre et marno-calcaire argileux beige jaunâtre à grisâtre. Toit de l'ordre de 5,00 à 5,30 m de profondeur ; épaisseur de >2,70 à >3,80 m. |
| <p>Lithologie des matériaux superficiels</p> <p>Site n°5 (pas d'aménagements prévus à ce jour)</p> | <p>Couche superficielle :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Terre végétale : épaisseur de 0,10 m - Remblais : épaisseur allant de 1,00 à 1,60 m <p>Colluvions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Limon argileux beige, sable argileux marron à brun. Toit de l'ordre de 1,10 à 1,70 m de profondeur ; épaisseur de 0,80 à >1,90 m. <p>Masses et Marnes du Gypse : (atteint sur 1 seul sondage)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Argile sableuse grisâtre, marne sableuse et marne argileuse beige à beige blanchâtre et marno-calcaire argileux beige jaunâtre à grisâtre. Toit de l'ordre de 2,50 m de profondeur ; épaisseur >0,50 m. |

L'étude géotechnique met également en avant la présence importante de gypse, rendant sur certaines zones le sous-sol sensible à l'eau par dissolution du gypse pouvant créer des cavités.

b) Hydrogéologie

i. Réservoirs hydrogéologiques

Sur le domaine de la feuille géologique L'ISLE-ADAM, les marnes vertes et supragypseuses les marnes du gypse et l'argile plastique représentent les niveaux les plus imperméables susceptibles de retenir les eaux souterraines. Les formations intercalées entre ces niveaux constituent des réservoirs potentiellement aquifères dont les caractéristiques sont très variables, liées principalement au changement de faciès.

L'aquifère principal est celui de l'Eocène moyen et inférieur, constitué par les calcaires lutétiens et les sables yprésiens :

- **Nappes des calcaires lutétiens**

- Les marnes et caillasse sont aquifères et productives dans la vallée du Crould, à l'aval de Gonesse. Cependant, la forte minéralisation des eaux et une pollution interdisent leur captage à des fins d'eau potable et d'eau industrielle alimentaire ;
- Le Calcaire grossier est une formation perméable où les circulations d'eau se font principalement par l'intermédiaire de fissures.

- **Nappe des sables yprésiens**

La nappe des sables yprésiens, omniprésente, montre un bassin d'alimentation centré grossièrement au milieu du secteur couvert par la feuille, indiquant, de ce fait, que les terrains supérieurs à l'Yprésien sont semi-perméables.

Elle se caractérise par :

- Une surface piézométrique élevée sous les plateaux, les eaux étant ascendantes dans le Calcaire grossier ;
- Un drainage important dû aux vallées de l'Oise, du Sausseron, de l'Ysieux et du ru de Presles ;
- Une convergence des directions d'écoulement vers la « fosse de Saint-Denis »

Cette nappe, la plus productive du secteur, sert à couvrir aussi bien les besoins en eau potable des collectivités que les besoins en eau industrielle de grosses entreprises comme Minnesota à Beauchamp et Schweppes à Gonesse.

ii. Zone de répartition des eaux (ZRE)

Selon l'arrêté préfectoral n°2021-09-16-00009 du 16 septembre 2021, la commune de Soisy-sous-Montmorency est située en zone de répartition des eaux au titre des « Parties captives des nappes de l'Albien et du Néocomien ».

iii. Etude *in situ*

Une étude géotechnique de conception phase 1 et 2 (G2-AVP+PRO) a été réalisée du septembre 2024 par le bureau d'études GEOEXPERTS Sols et Fondations.

Les résultats des observations in situ sont présentés dans le tableau suivant :

| Composante | Observations |
|---|---|
| Niveau piézométrique de la nappe | Le 11/08/2023, le BE GEOEXPERTS a relevé la présence des eaux souterraines à des profondeurs comprises entre : <ul style="list-style-type: none"> - 4,0 et 15,0 m/TA (terrain 1) - 4,0 et 8,0 m/TA (terrain 2 et 4) - 2,2 et 9,2 m/TA (terrain 3) - 4,0 m/TA (piste de sprint et terrain d'évolution à créer) |

L'étude de perméabilité du sol réalisée par le bureau d'études NOVINNTEC en octobre 2024 a permis de mesurer la capacité d'infiltration du sol au sein de l'emprise projet. Les 6 sondages de perméabilité de type Porchet (profondeur de 2,50m) réalisés sont localisés sur la carte ci-dessous :



Figure 9 : Plan d'implantation des sondages
(Source : NOVINNTEC)

Les résultats des observations *in situ* sont présentés dans le tableau suivant :

| Essai | Profondeur (m) | Perméabilité moyenne (m/s) | Perméabilité moyenne (mm/h) | Type de sol | Classe retenue | Classe perméabilité |
|-------|----------------|----------------------------|-----------------------------|-----------------|----------------|---------------------|
| K1 | 2,5 | $1,1 \cdot 10^{-5}$ | 41 | Argile sableuse | 2 | Peu favorable |
| K2 | 2,5 | $9,0 \cdot 10^{-6}$ | 32 | Argile sableuse | 2 | Peu favorable |
| K3 | 2,5 | $4,3 \cdot 10^{-6}$ | 15 | Argile marneuse | 3 | Défavorable |
| K4 | 2,5 | $8,5 \cdot 10^{-6}$ | 31 | Argile sableuse | 2 | Peu favorable |
| K5 | 2,5 | $3,9 \cdot 10^{-6}$ | 14 | Argile marneuse | 3 | Défavorable |
| K6 | 2,5 | $6,8 \cdot 10^{-6}$ | 31 | Argile sableuse | 2 | Peu favorable |

Les résultats des essais de perméabilité indiquent que les sols du site présentent une **perméabilité faible à moyenne** ($3,9 \cdot 10^{-6}$ m/s – $1,1 \cdot 10^{-5}$ m/s).

c) Hydrographie

D'après le Service d'administration nationale des données et référentiels sur l'eau (SANDRE), l'emprise projet est implantée dans le bassin versant nommé « Le ru d'Enghien de sa source au confluent de la Seine (exclu) ».

Le Ruisseau d'Andilly, référencé « 03C0000002000836889 » (code SANDRE), s'écoule à environ 230 m à l'Ouest de l'emprise projet.

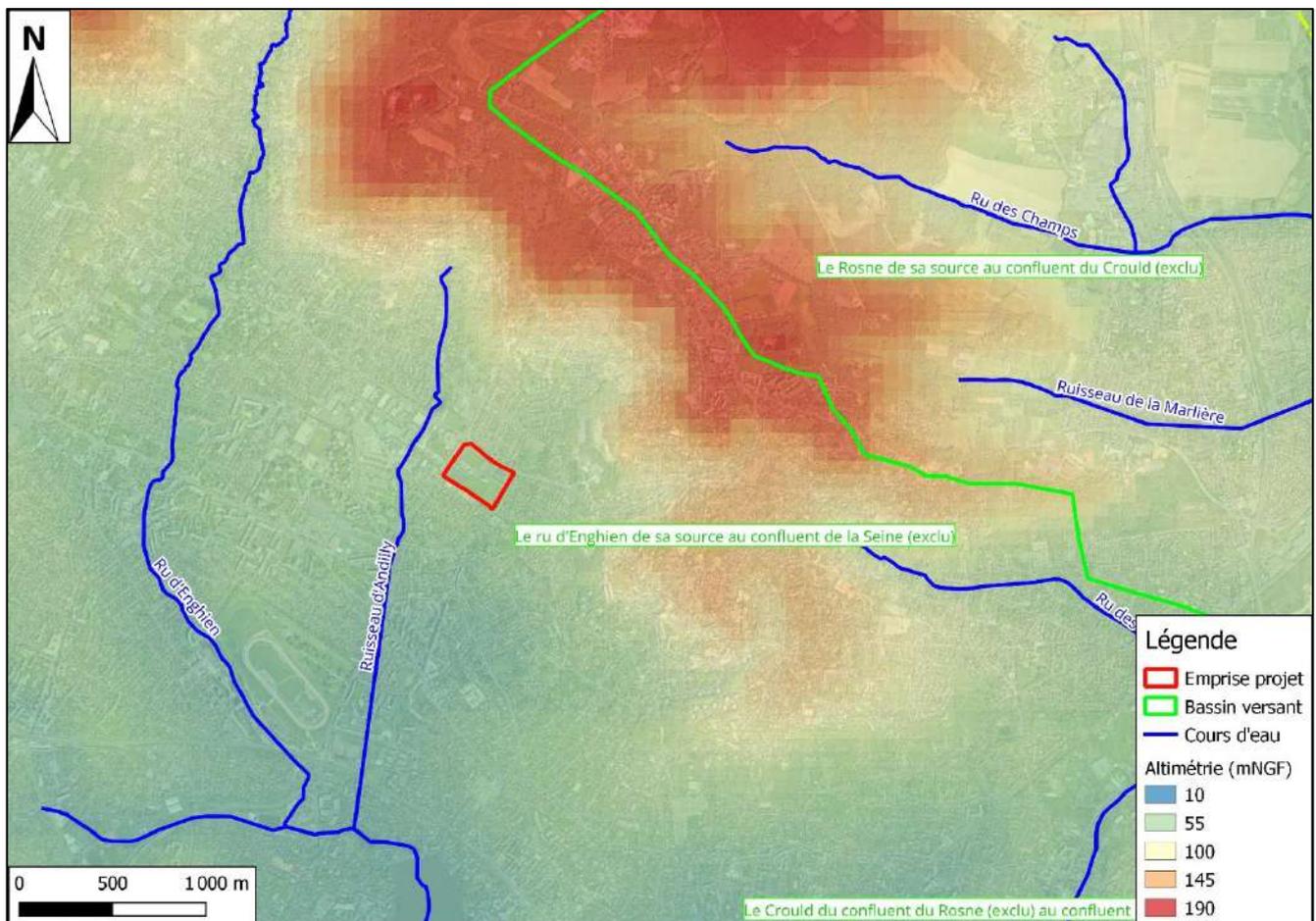


Figure 10 : Contexte hydrographique du secteur du projet
(Sources : BD TOPAGE – Google Satellite – MNT ; Réalisation : CERAG)

d) Diagnostic sur la pollution des sols

La Maitrise d'Ouvrage a demandé la réalisation d'une étude historique et de diagnostics environnementaux des sols au bureau d'études PERICHIMIE Environnement entre 2022 et 2024 afin d'identifier les éventuelles terres polluées :

- Une étude historique et diagnostic initial des sols en juin 2022 ;
- Un diagnostic complémentaire de pollution des sols en octobre 2023 (**joint en annexe**).

Les différentes campagnes réalisées ont mis en évidence les résultats suivants au droit des terrains :

- Terrain n°1 – *Football et piste d'athlétisme* : Les résultats d'analyses ont mis en évidence des dépassements ponctuels en fluorures, sulfates et fractions solubles sur éluats, à différentes hauteurs.
- Terrain n°2 – *Football synthétique* : Les résultats d'analyses ont mis en évidence la présence localisée de teneurs en HAP (dont les volatils) et en HCT (dont les semi-volatils) entre 1 et 2 m de profondeur.
- Terrain n°3 – *Rugby* : Les résultats d'analyses ont mis en évidence des dépassements ponctuels en sulfates et fractions solubles sur éluats, sur le sondage T11, vis-à-vis de l'arrêté du 12/12/2014.
- Terrain n°4 – *Rugby* : Les résultats d'analyses ont mis en évidence des dépassements en antimoine, sulfates et fractions solubles sur éluats, sur le sondage T11, vis-à-vis de l'arrêté du 12/12/2014.
- Terrain de l'emprise n°5 : Les résultats d'analyses ont mis en évidence la présence de teneurs en HAP (78 mg/kg) et en HCTC10- C40 (1 300 mg/kg) sur le sondage T17 entre 0 et 1 m de profondeur.

Un diagnostic complémentaire a été réalisé en octobre 2024 par le bureau d'études SOLPOL, afin de compléter les diagnostics précédents au droit des terrains n°2 et n°5.

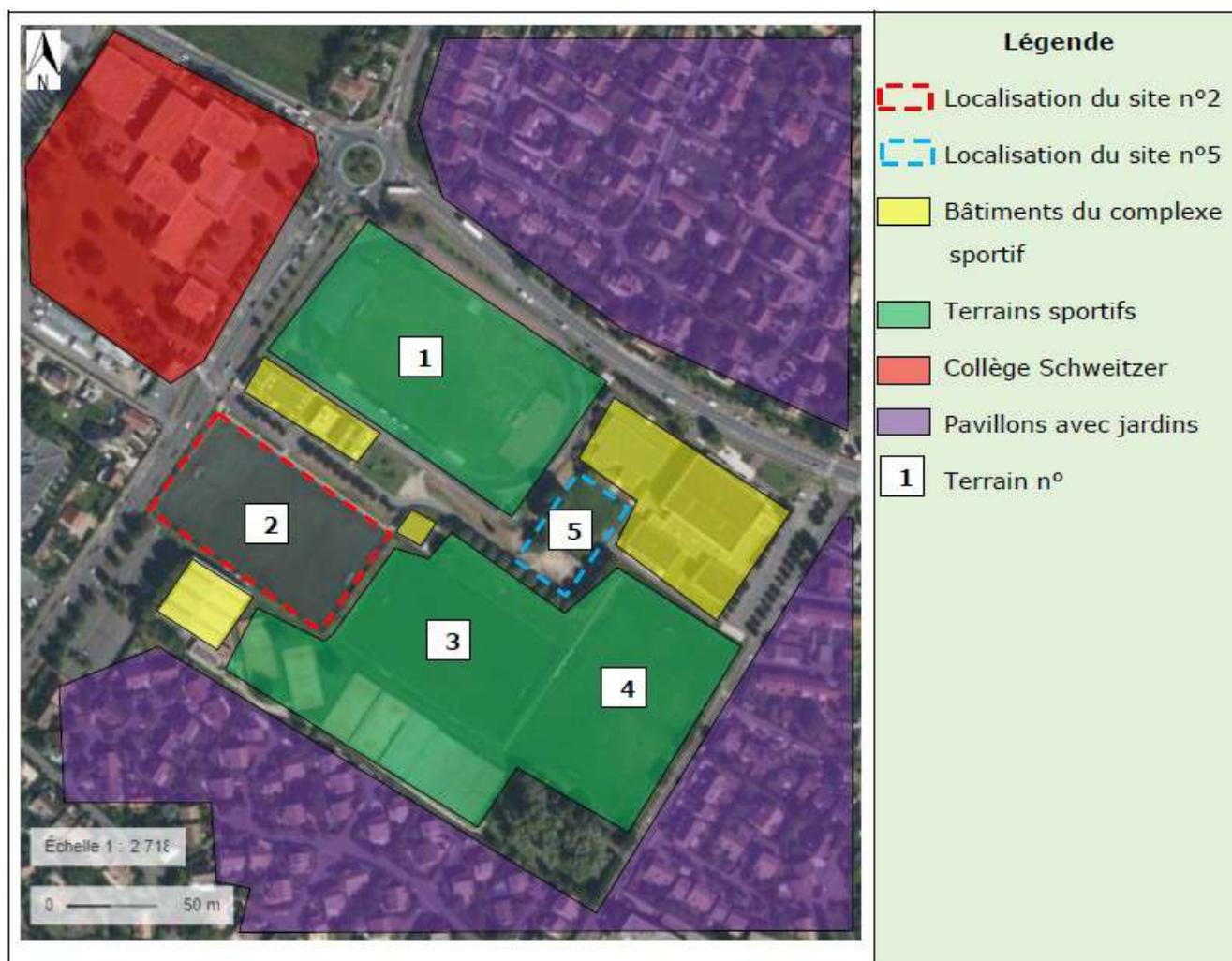


Figure 11 : Localisation du périmètre du diagnostic complémentaire de pollution des sols
(Source : Diagnostic complémentaire – SOLPOL 2024)

L'ensemble de la campagne d'investigations a consisté en la réalisation de 9 sondages par PERICHIMIE Environnement et 12 sondages complémentaires par SOLPOL répartis au droit des parcelles cadastrées AM n°963 et AM n°959, ainsi que de 23 sondages par PERICHIMIE Environnement répartis sur le reste du complexe sportif.

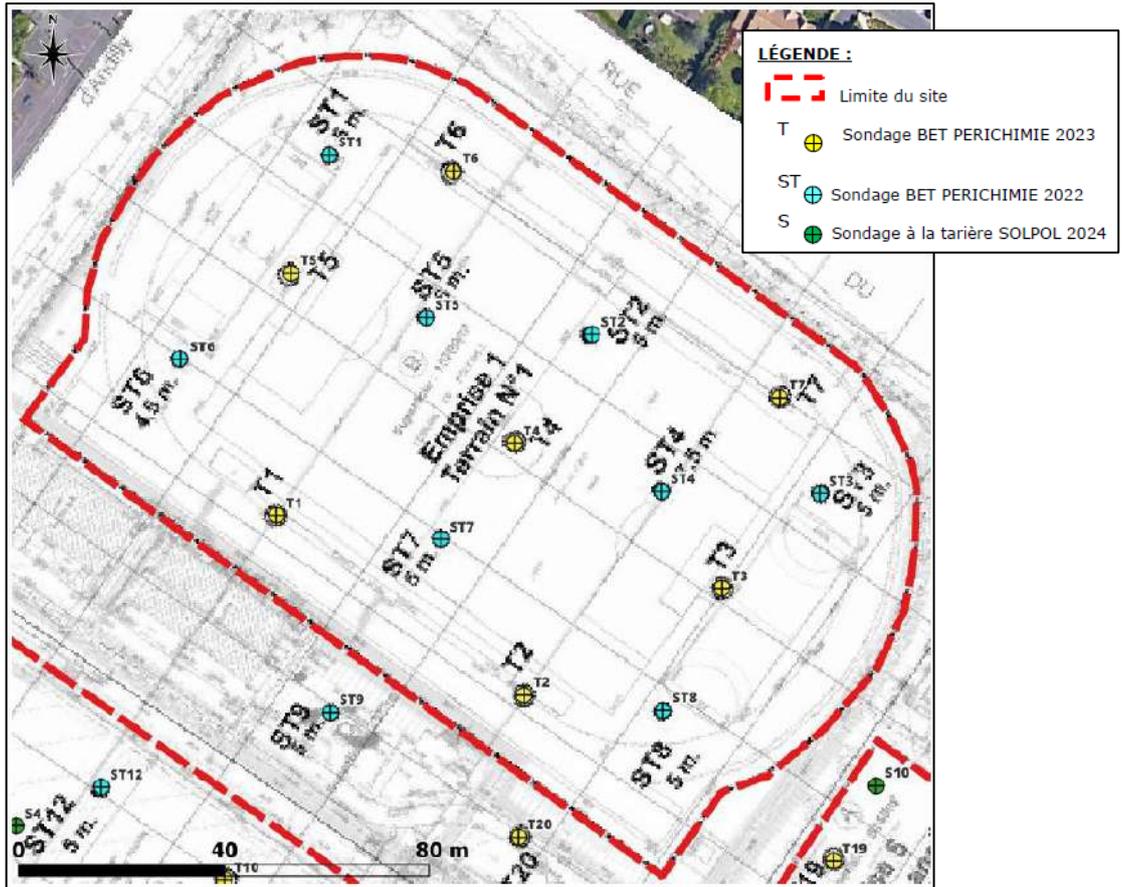


Figure 12 : Implantation des sondages – Terrain 1
(Sources : SOLPOL, PERICHIMIE Environnement)

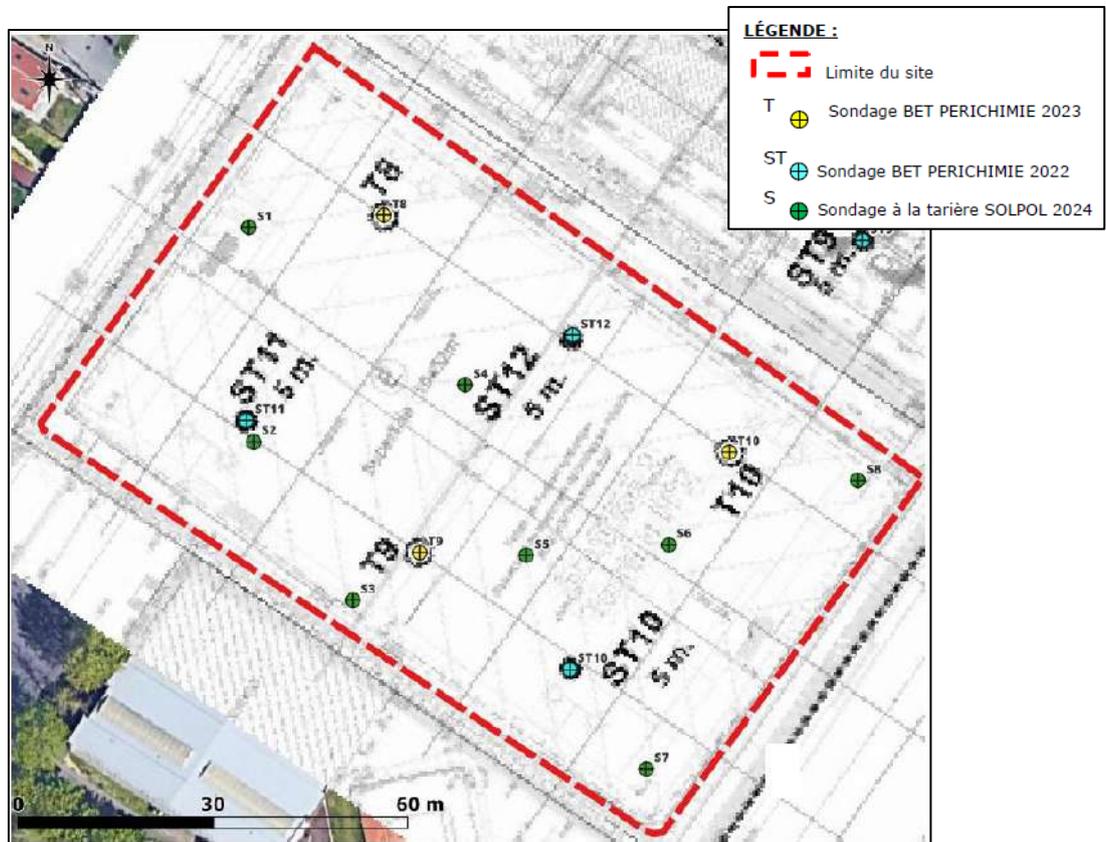


Figure 13 : Implantation des sondages – Terrain 2
(Sources : SOLPOL, PERICHIMIE Environnement)

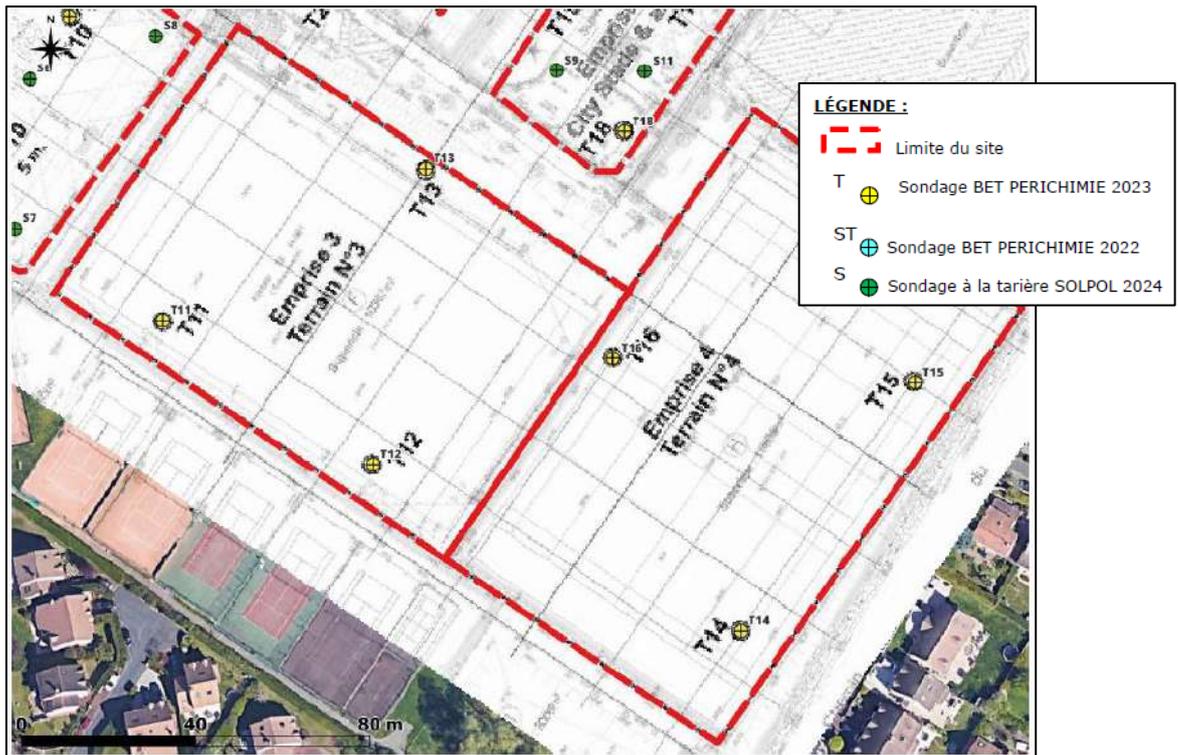


Figure 14 : Implantation des sondages – Terrains 3 et 4
(Sources : SOLPOL, PERICHIMIE Environnement)

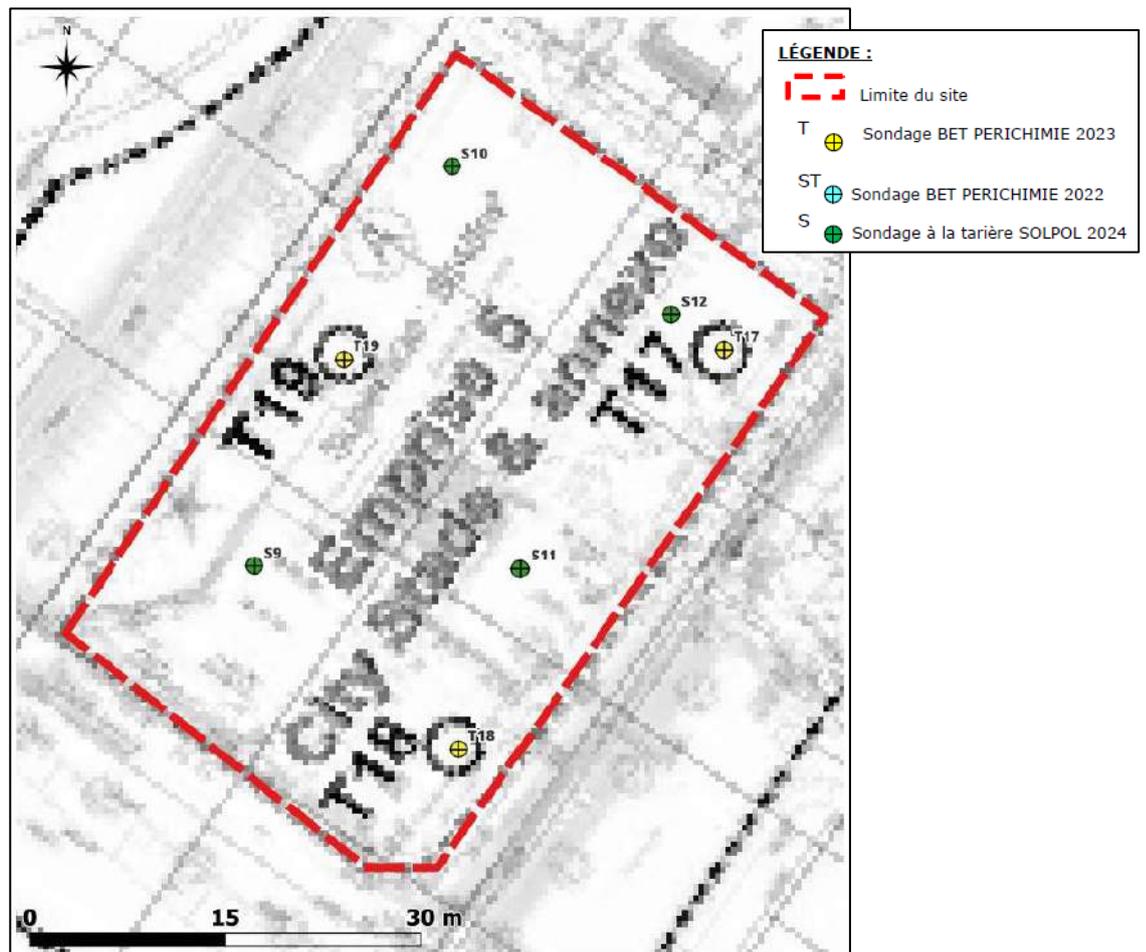


Figure 15 : Implantation des sondages – Terrain 5
(Sources : SOLPOL, PERICHIMIE Environnement)

Les résultats du diagnostic complémentaire ont permis de retenir :

- La présence d'anomalies généralisées en métaux lourds dans les terrains présents au droit des sites n°2 et n°5, au droit des espaces extérieurs (non retenues au droit des espaces recouverts (dalle bitume et/ou béton et/ou terrains synthétiques)),
- La présence de teneurs notables en substances volatiles (BTEX, naphtalène, HCTC10-C12) et semi-volatiles (HCTC12-C16), au droit des sites n°2 et n°5 (non retenues au droit des espaces extérieurs actuels et du bungalow au regard des aménagements actuels et/ou des concentrations mesurées à ce stade),
- L'absence de teneurs notables en PCB et COHV au droit de la zone d'étude,
- Des dépassements retenus en HAP et HCT sur matière brute, antimoine sulfates et fraction soluble sur éluats ont été détectés sur la zone d'étude, impliquant la gestion d'une partie des terres du site vers des installations de stockage adaptées si des évacuations sont prévus dans le cadre du projet d'aménagement.

Le diagnostic complémentaire réalisé par SOLPOL en octobre 2024 est joint en annexe du présent dossier d'examen au cas par cas.

2. Caractérisation du milieu naturel

a) Zonages d'inventaires et de protection du patrimoine naturel

La DREAL Nouvelle Aquitaine assure le suivi des mesures de gestion ou de protection du milieu naturel ou du paysage comprenant les divers zonages suivants : les réserves et parcs naturels, les Zones Naturelles d'Intérêt Faunistique et Floristique (ZNIEFF de type 1 ou 2), les Zones d'Intérêt Communautaire pour les Oiseaux (ZICO), les espaces naturels sensibles (ENS), les zones Natura 2000 (SIC et ZPS), l'arrêté de protection de biotope, les zones d'application de la convention RAMSAR, les sites inscrits ou sites classés au titre de la loi du 2 mai 1930, etc.

Les zones de protection et d'inventaire présentes dans un rayon de 5 km autour de l'emprise projet sont listées dans le tableau suivant :

Tableau 2 : Périmètres de protection environnementale autour du projet

| Type de zone | Nom et référence | Distance | Lien écologique avec le projet |
|-------------------------------|---|--------------------|---------------------------------|
| Natura 2000 Directive Oiseaux | Sites de Seine-Saint-Denis - FR1112013 | 4,5 Km au Sud | Absence de lien écologique |
| ZNIEFF de type 1 | Vallon du Bois Corbon - 110120026 | 4 Km au Nord-Ouest | Absence de lien écologique |
| | Vallon de la Chasse - 110120025 | 3,1 Km au Nord | Absence de lien écologique |
| | Prairie de la Platrière - 110020064 | 2,3 Km au Nord-Est | Absence de lien écologique |
| ZNIEFF de type 2 | Forêt de Montmorency - 110001771 | 850 m au Nord | Connexion écologie peu probable |
| | Point aval de l'île Saint-Denis - 110030009 | 4,5 Km au Sud | Absence de lien écologique |

L'emprise projet se situe en dehors de tout zonage d'inventaire et de protection réglementaire.

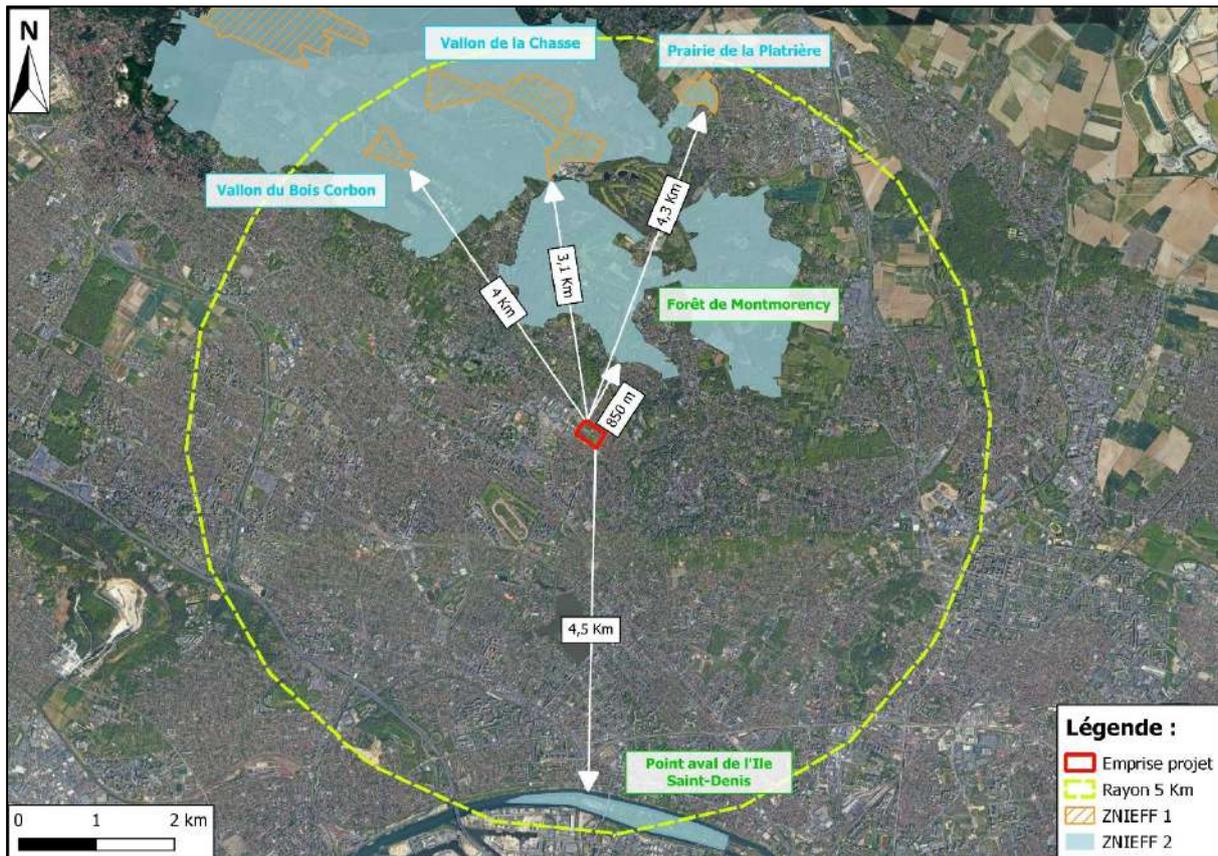


Figure 16 : Localisation des ZNIEFF à proximité de l'emprise projet

(Source : INPN ; Réalisation : CERAG)



Figure 17 : Localisation des sites Natura 2000 à proximité de l'emprise projet

(Source : INPN ; Réalisation : CERAG)

b) Habitats naturels et semi-naturels, flore et faune

Au vu de l'occupation actuelle et de l'historique du site, aucun habitat naturel sensible ne semble être présent au droit de l'emprise projet. En effet, le site connaît une occupation anthropique (bâtiments, pavés, dalle béton, etc...) depuis 1970 (création des terrains de football en synthétique et gazon naturel), et est encerclé majoritairement par des activités anthropiques (tribunes, terrains de sports, parcours d'athlétisme).

L'emprise projet, entièrement artificialisée, ne semble pas présenter d'espèce floristique ou faunistique à intérêt patrimonial ou protégée, ce qui constitue un enjeu de qualité négligeable.

c) Zones humides

i. Milieux potentiellement humides

Sollicitées par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie, deux équipes de l'INRA d'Orléans (US InfoSol) et d'AGROCAMPUS OUEST à Rennes (UMR SAS) ont produit une Cartographie nationale des enveloppes des milieux potentiellement humides de la France métropolitaine en 2014. Une nouvelle version a été publiée en février 2023, proposant une Prélocalisation nationale des milieux humides et des zones humides, avec une résolution de 5 m.

A noter que cette cartographie permet une prélocalisation et ne se substitue pas aux inventaires locaux, elle apporte une connaissance complémentaire.

D'après la prélocalisation nationale des milieux humides et des zones humides, l'emprise projet se situe dans une zone où la probabilité est comprise entre 20 et 40 %.



Figure 18 : Carte des milieux potentiellement humides
(Sources : INPN ; Réalisation : CERAG)

ii. Cartographies existantes des zones humides

Le Réseau Partenarial des Données sur les Zones Humides (RPDZH) dresse la cartographie des zones humides inventoriées par les membres et partenaires du réseau ainsi que des données s'y rapportant (eau, environnement, acteurs...). Ces inventaires proviennent des inventaires locaux de zones humides des périmètres d'Unités Hydrauliques Cohérentes (UHC) ou des périmètres de syndicats de marais, parfois d'inventaires floristiques, faunistiques ou autre ou de mesures de protection (DREAL) et plus rarement de périmètres de l'Observatoire National des Zones Humides (ONZH) avec des réajustements et corrections cartographiques.

D'après les données issues du RPDZH, aucune zone humide répertoriée n'est présente à proximité de l'emprise projet.

d) Risques naturels

i. Risques inondation

L'inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors de l'eau. Elle peut être liée à un phénomène de débordement de cours d'eau, de ruissellement, de remontées de nappes d'eau souterraines ou de submersion marine.

◆ Territoire à risque important d'inondation

La mise en œuvre de la Directive européenne Inondation vise à fixer un cadre d'évaluation et de gestion des risques d'inondation à l'échelle des districts hydrographiques. Elle priorise l'intervention des États pour les territoires à risque important d'inondation (TRI), avec un objectif de réduction des conséquences dommageables des inondations sur ces territoires.

Sur le bassin Seine-Normandie, 16 TRI ont été arrêtés par le préfet coordinateur de bassin le 27 novembre 2012, dont le TRI Ile-de-France. Cependant, la commune de Soisy-sous-Montmorency (et donc l'emprise projet) n'est pas concernée par ce TRI, ni aucun autre.

◆ Remontée de nappe

La réalisation de la carte nationale de sensibilité aux remontées de nappe a reposé sur l'exploitation de données piézométriques qui, après avoir été validées ont permis par interpolation de définir les isopièzes des cotes maximales probables, elles-mêmes permettant par soustraction aux côtes du Modèle Numérique de Terrain (MNT) d'obtenir les valeurs de débordement potentielles.

Cotes altimétriques du MNT – Cotes Points niveau maximal = Zones potentielles de débordement

Au regard des incertitudes liées aux cotes altimétriques, trois catégories sont présentées :

- « Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe » : lorsque la différence entre la cote altimétrique du MNT et la cote du niveau maximal interpolée est négative ;
- « Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave » : lorsque la différence entre la cote altimétrique du MNT et la cote du niveau maximal interpolée est comprise entre 0 et 5 m ;
- « Pas de débordement de nappe ni d'inondation de cave » : lorsque la différence entre la cote altimétrique du MNT et la cote du niveau maximal interpolée est supérieure à 5 m.

L'emprise projet est située à l'Est dans une **zone potentiellement sujette aux débordements de nappe (fiabilité moyenne)**, et à l'Ouest dans une **zone potentiellement sujette aux inondations de cave (fiabilité moyenne)**.

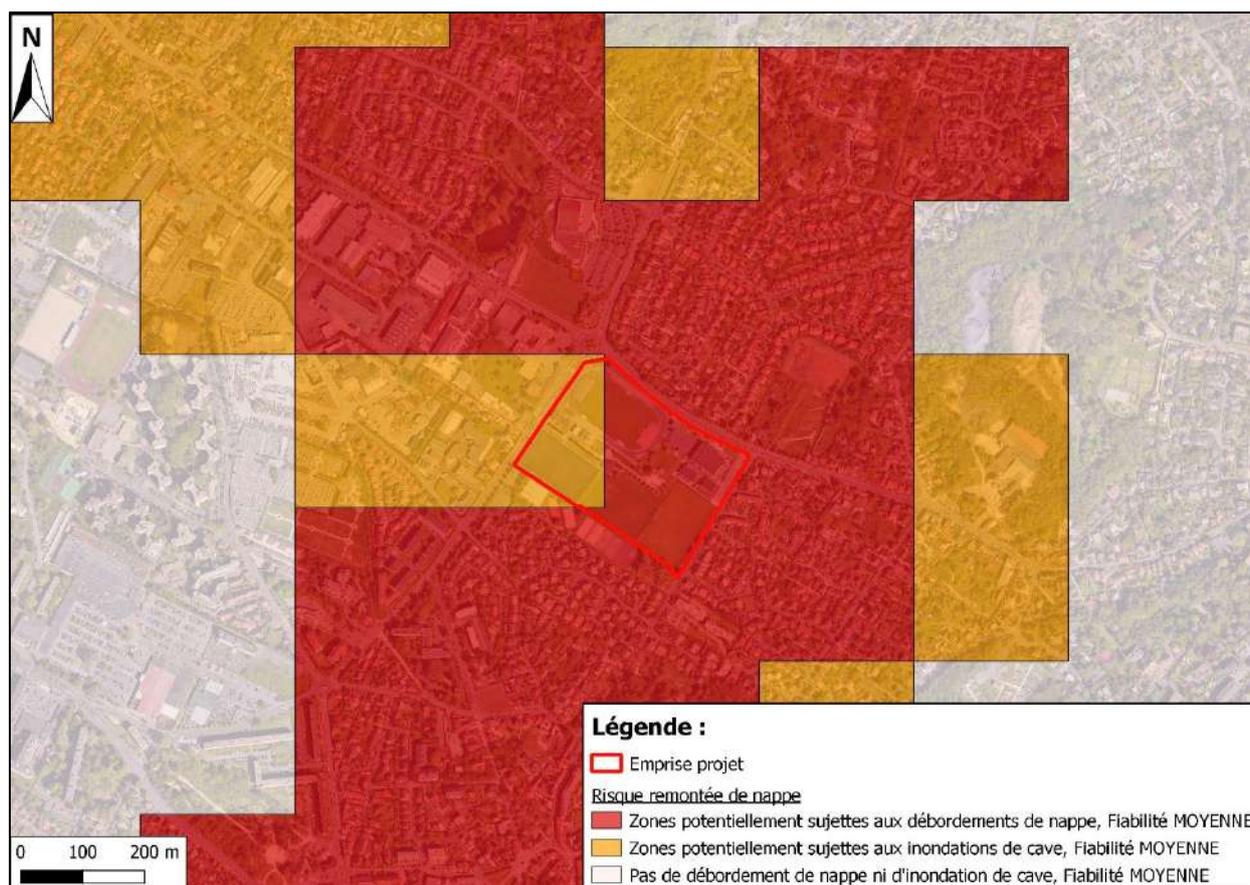


Figure 19 : Cartographie du risque « remontée de nappe »

(Source : Géorisques ; Réalisation : CERAG)

ii. Risque d'incendie et de feu de forêt

On parle d'incendie de forêt lorsque le feu couvre une surface minimale de 0,5 hectare d'un seul tenant et qu'une partie au moins des étages arbustifs et/ou arborés est détruite. Le terme incendie vaut aussi pour les formations subforestières de plus petites tailles que sont le maquis, la garrigue et les landes.

La commune de Soisy-sous-Montmorency n'est pas dotée d'un Plan de Prévention des Risques d'Incendies de Forêts (PPRIF).

iii. Risque mouvement de terrain

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol. Les volumes en jeu peuvent aller de quelques mètres cubes à plusieurs millions de mètres cubes. Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) à très rapides (quelques centaines de mètres par jour).

Généralement, les mouvements de terrain mobilisant un volume important sont peu rapides. Ces phénomènes sont souvent très destructeurs, car les aménagements humains y sont très sensibles et les dommages aux biens sont considérables et souvent irréversibles.

La commune de Soisy-sous-Montmorency est dotée d'un Plan de Prévention du Risque de Mouvements de Terrain (PPRMT), approuvé le 08 juillet 2002 par arrêté préfectoral. Il signale notamment la présence de carrières, d'un phénomène de dissolution du gypse, et de glissement de terrain. **Le terrain 1 au Nord de l'emprise projet est concerné par le zonage du PPRMT.**



Figure 20 : Cartographie du risque de mouvements de terrain

(Source : géorisques.fr)

iv. Aléa retrait-gonflement des argiles

Selon Géorisques, l'emprise projet se trouve en zone d'**aléa moyen** face au risque de retrait-gonflement des argiles.

Selon l'article R.132-3 du Code de la construction et de l'habitation : « *les zones d'exposition moyenne correspondent à des formations argileuses minces ou discontinues, présentant un terme argileux non prédominant, où les minéraux argileux gonflants sont en proportion équilibrée et dont le comportement géotechnique indique un matériau moyennement sensible au phénomène* ».

Depuis la loi ELAN du 23 novembre 2018, tout projet situé dans des zones exposées moyennement ou fortement à ce risque est soumis à la réalisation d'études de sol préalable à la construction. Cette obligation est applicable depuis le 1er janvier 2020.

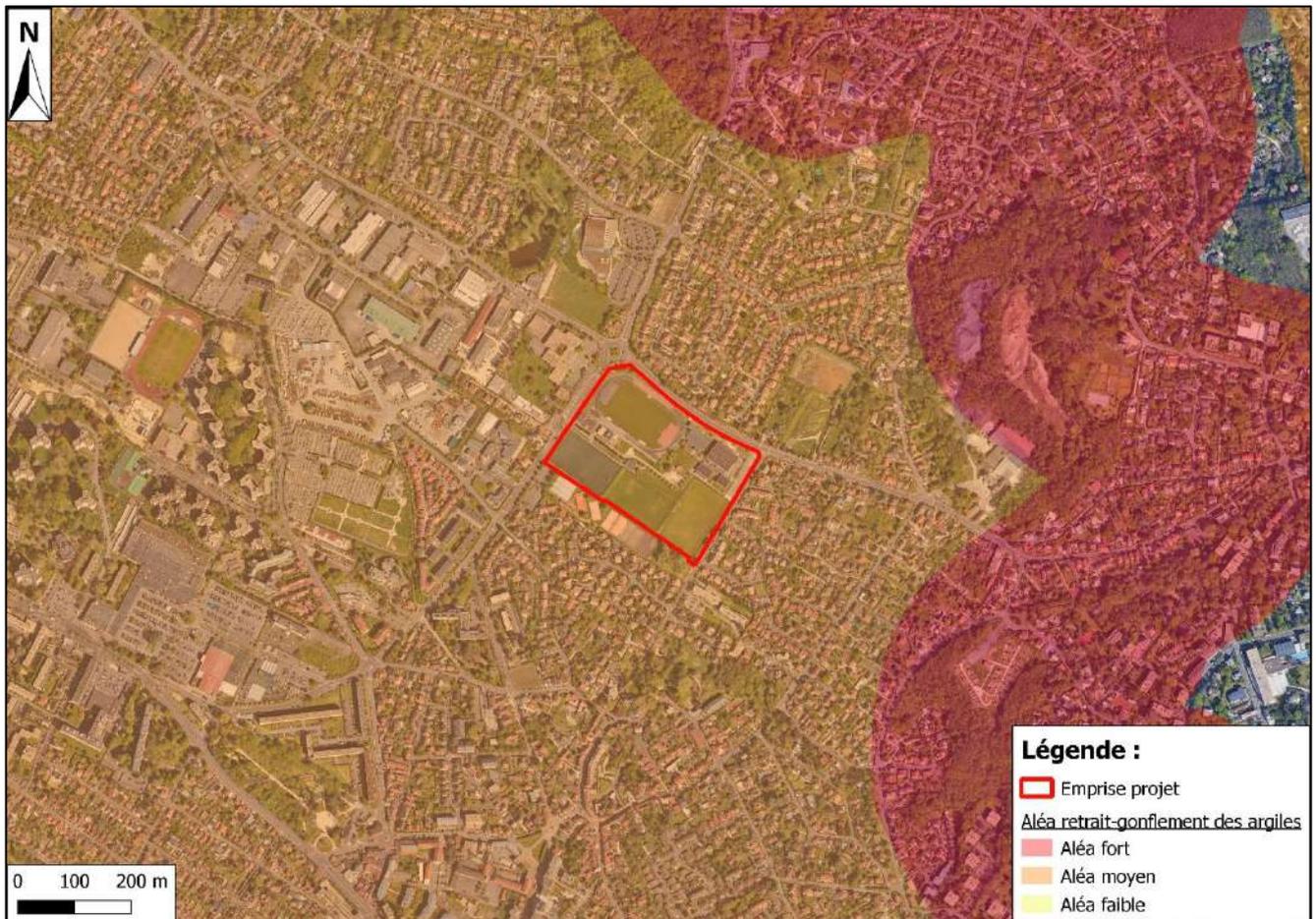


Figure 21 : Cartographie du risque de retrait-gonflement des argiles

(Source : géorisques.fr ; Réalisation : CERAG)

v. Risque radon

Le radon est un gaz radioactif issu de la désintégration de l'uranium et du radium présents naturellement dans le sol et les roches. En se désintégrant, il forme des descendants solides, eux-mêmes radioactifs. Ces descendants peuvent se fixer sur les aérosols de l'air et, une fois inhalés, se déposer le long des voies respiratoires en provoquant leur irradiation.

Selon l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN), **la commune de Soisy-sous-Montmorency a un potentiel radon de catégorie 1**, c'est-à-dire qu'elle est localisée sur des formations géologiques présentant des teneurs en uranium faibles.

Les informations données par l'IRSN sur le potentiel radon à propos du niveau de risque est relatif à l'échelle d'une commune. Toutefois, il ne présage en rien des concentrations présentes à un endroit précis, celles-ci dépendant de multiples autres facteurs (étanchéité de l'interface entre le bâtiment et le sol, taux de renouvellement de l'air intérieur...).

3. Caractérisation du milieu humain

a) Risques technologiques

i. Les installations nucléaires et le transport des matières dangereuses

D'après les informations issues du site Géorisques, aucune installation nucléaire n'est présente dans un rayon de 20 km autour de l'emprise projet.

Cependant, des canalisations de transport de gaz naturel sont situées à 2,1 Km à l'Ouest de l'emprise projet. La société exploitante de ces infrastructures est GRDTgaz.

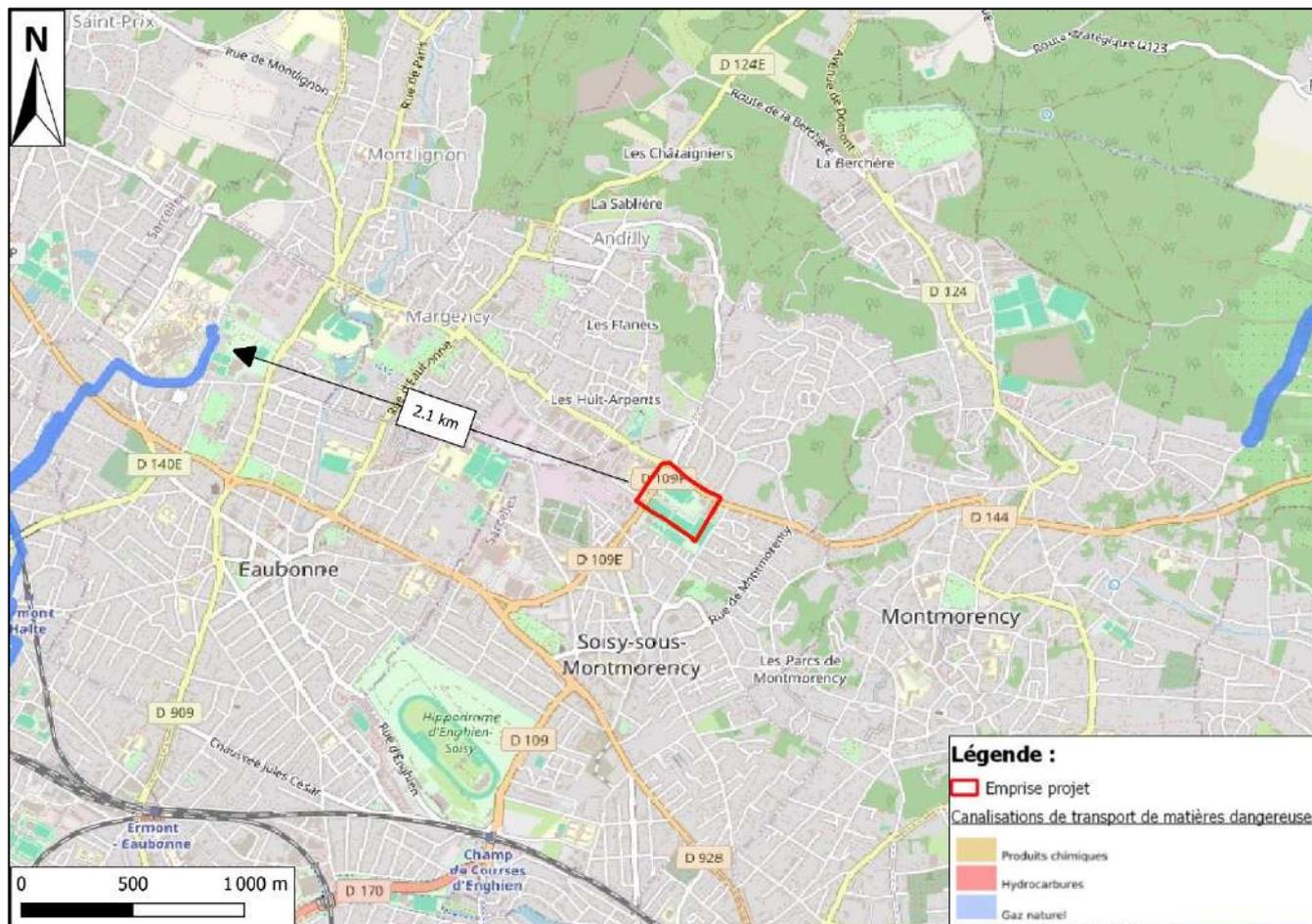


Figure 22 : Localisation de l'emprise projet par rapport aux canalisations de transport de matières dangereuses
(Source : Géorisques ; Réalisation : CERAG)

ii. Pollution des sols

◆ Secteur d'information sur les sols (SIS)

Selon l'arrêté préfectoral n°IC-23-041 de création de secteurs d'informations sur les sols (SIS) sur la commune de Soisy-sous-Montmorency, approuvé le 23 mars 2023, quatre secteurs d'information sur les sols sont identifiés sur la commune de Soisy-sous-Montmorency. Parmi eux, aucun ne se situe dans un rayon de 500 m autour de l'emprise projet.

Les contraintes réglementaires d'un SIS étant limitées aux parcelles concernées, le projet n'est soumis à aucune contrainte.

◆ **Sites pollués ou potentiellement pollués (BASOL)**

Selon le site Géorisques, 5 sites pollués ou potentiellement pollués (ex-BASOL) sont présents dans la commune de Soisy-sous-Montmorency. Parmi eux, un seul se situe dans un rayon de 500 m autour de l'emprise projet :

| N° identifiant SSP | Nom du site | Description | Impacts mis en évidence | Travaux réalisés | Distance du projet |
|--------------------|-------------|--|-----------------------------|--|--------------------|
| SSP040056101 | DANI-ALU | Atelier de travail mécanique des métaux et alliages (cessation d'activité depuis 2011) | Pas de pollution résiduelle | Evacuation des terres polluées repérées par une analyse des sols en 2010 | 250 m |

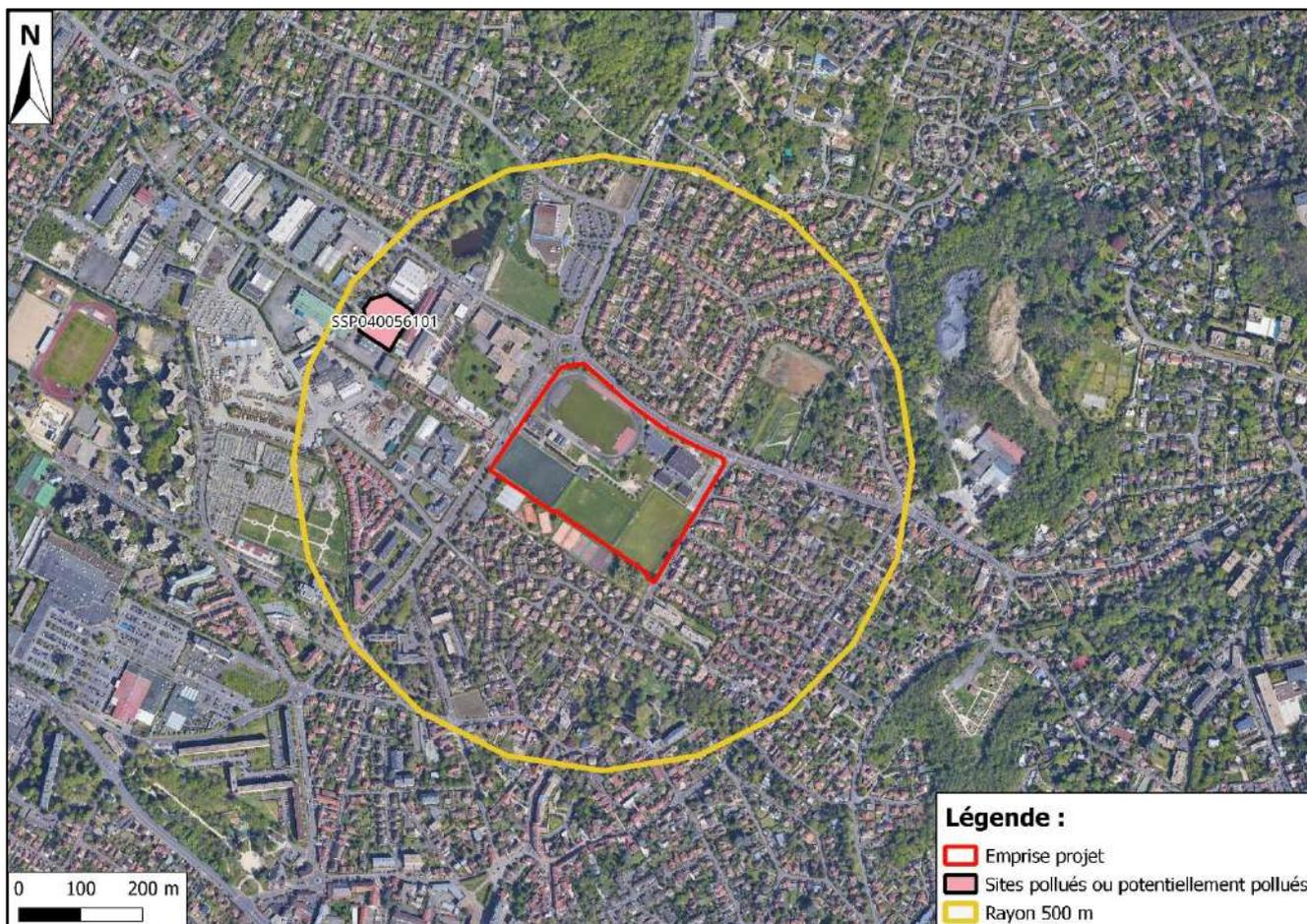


Figure 23 : Localisation des sites pollués ou potentiellement pollués ex-BASOL à proximité de l'emprise projet
(Source : Géorisques ; Réalisation : CERAG)

Au regard de ces éléments, **le risque de contamination vis-à-vis du site BASOL est donc considéré comme nul.**

◆ Anciens sites industriels et activités de service (CASIAS)

Selon le site Géorisques, 56 anciens sites industriels et activités de services (CASIAS, ex-BASIAS) sont présents dans la commune de Soisy-sous-Montmorency. De plus, 18 sont référencés dans un rayon de 500 m autour de l'emprise projet.

| N° identifiant SSP | Nom du site | Activité | Etat | Distance du projet |
|--------------------|---|--|-------------|--------------------|
| SSP3898429 | Atelier de travail des métaux | Chaudronnerie, tonnellerie, traitement et revêtement des métaux | Indéterminé | 150 m |
| SSP3900708 | Station-service | Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé, dépôt de liquides inflammables | Indéterminé | 210 m |
| SSP3898542 | Société de traitement électrolyte des métaux | Forge, marteaux mécaniques, emboutissage, estampage, matriçage découpage ; métallurgie des poudres | Indéterminé | 240 m |
| SSP3898537 | Garage automobile | Chaudronnerie, tonnellerie, traitement et revêtement des métaux, garages, ateliers, mécanique et soudure | Indéterminé | 290 m |
| SSP3898312 | Usine de torréfaction du café | Dépôt de liquides inflammables | Indéterminé | 290 m |
| SSP3898309 | Commerce de combustibles | Dépôt de liquides inflammables | En arrêt | 310 m |
| SSP3898410 | Atelier de travail des métaux | Fabrication de verre et d'articles en verre et atelier d'argenterie, Forge, marteaux mécaniques, emboutissage, estampage, matriçage découpage, métallurgie des poudres | En arrêt | 320 m |
| SSP3898544 | Atelier de travail des métaux | Chaudronnerie, tonnellerie, traitement et revêtement des métaux, stockage de produits chimiques, dépôt de liquides inflammables | Indéterminé | 340 m |
| SSP3898517 | Menuiserie | Dépôt de liquides inflammables | Indéterminé | 360 m |
| SSP3900032 | Atelier de mécanique générale et de précision | Mécanique industrielle | Indéterminé | 360 m |
| SSP3898368 | Société de charpente et tôlerie industrielle | Chaudronnerie, tonnellerie | En arrêt | 390 m |
| SSP3898540 | Entreprise de travaux publics | Décharge de déchets industriels banals, garages, ateliers, mécanique et soudure, commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé, dépôt de liquides inflammables, traitement et revêtement des métaux, sidérurgie, entreposage et stockage frigorifique ou non et manutention, utilisation de sources radioactives et stockage de substances radioactives | Indéterminé | 410 m |
| SSP3898543 | Garage automobile | Chaudronnerie, tonnellerie, traitement et revêtement des métaux, garages, ateliers, mécanique et soudure | Indéterminé | 410 m |

| | | | | |
|------------|-----------------------------------|--|-------------|-------|
| SSP3898308 | Commerce de combustibles | Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé, dépôt de liquides inflammables | En arrêt | 430 m |
| SSP3900030 | Société SOCETI | Traitement et revêtement des métaux | Indéterminé | 460 m |
| SSP3898566 | Décharge | Collecte et stockage des déchets non dangereux dont les ordures ménagères et les déchets industriels banals | Indéterminé | 470 m |
| SSP3898202 | Atelier de serrurerie du bâtiment | Forge, marteaux mécaniques, emboutissage, estampage, matriçage découpage, métallurgie des poudres, traitement et revêtement des métaux, fabrication de coutellerie, fabrication, transformation et/ou dépôt de matières plastiques de base, chaudronnerie, tonnellerie | Indéterminé | 480 m |
| SSP3898428 | Fabrique de plâtre | Fabrication de ciment, chaux et plâtre, dépôt de matériaux inflammables | Indéterminé | 500 m |

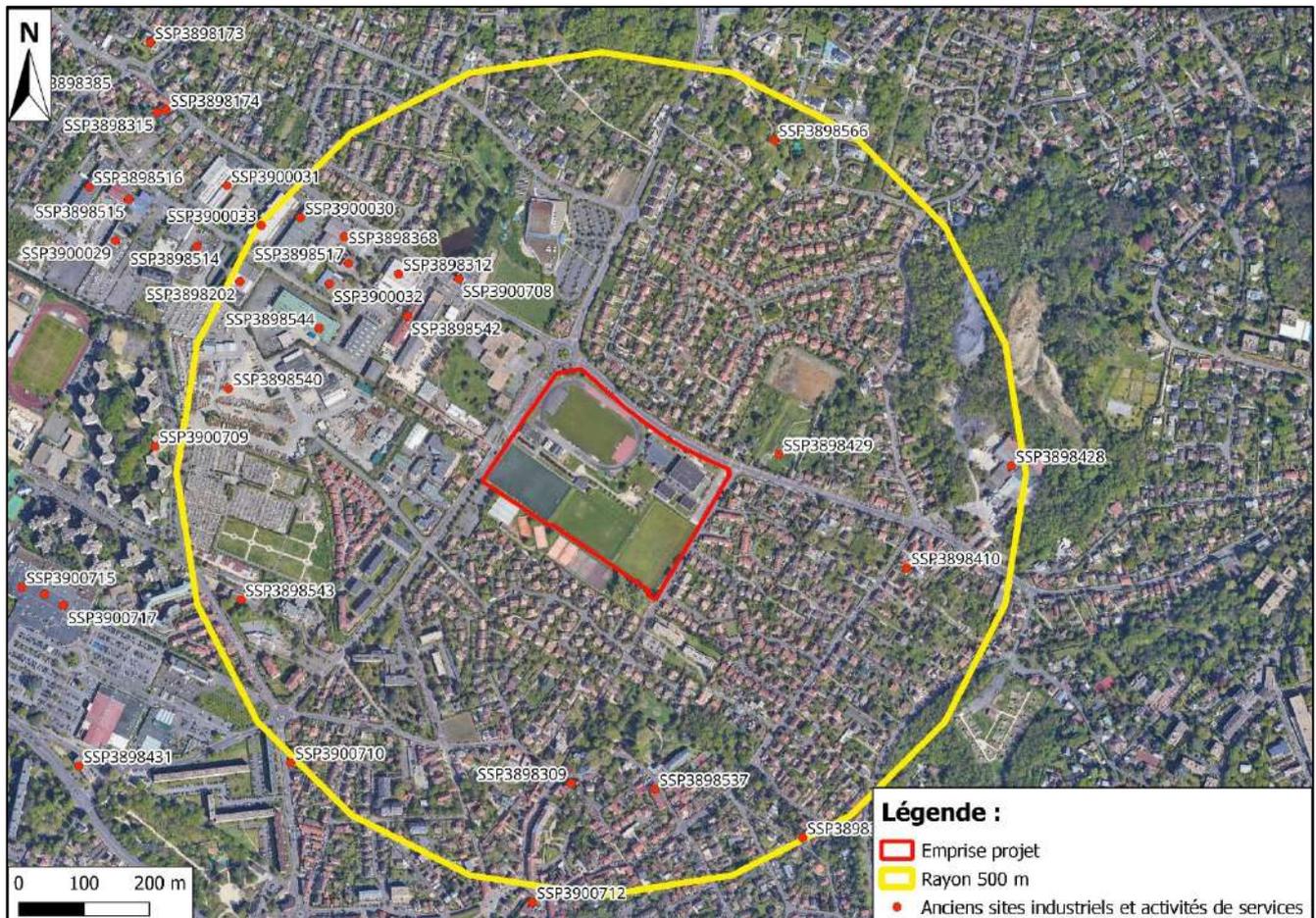


Figure 24 : Localisation des anciens sites industriels CASIAS à proximité de l'emprise projet
(Source : Géorisques ; Réalisation : CERAG)

Au regard de la localisation des sites CASIAS référencés et de leur état d'activité, le risque d'une contamination de l'emprise projet par ces activités est considéré comme faible.

iii. Installations industrielles

◆ Emissions polluantes

Le Registre des Emissions Polluantes (IREP) recense un seul établissement comme à l'origine d'émissions polluantes sur la commune de Soisy-sous-Montmorency. Ce dernier se trouve à environ 250 m de l'emprise projet.

| N° IREP | Nom du site | Activité principale | Quantité de déchets produits ou traités en tonnes (année) | Distance du projet |
|-------------|-------------|---------------------|---|--------------------|
| 000.6514198 | AUCHAN | Hypermarchés | 4,828 T/an | 250 m |

◆ Les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)

Selon le site Géorisques, il existe 3 Installations Classées pour la Protection de l'Environnement sur la commune de Soisy-sous-Montmorency. Une seule est référencée dans un rayon de 500 m autour de l'emprise projet.

| Nom du site | Régime | Etat d'activité | Activités principales | Statut SEVESO | Distance du projet |
|-------------|--------------|----------------------------|--|---------------|--------------------|
| PLATRE.COM | Autorisation | En exploitation avec titre | Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques | Non Seveso | 425 m |

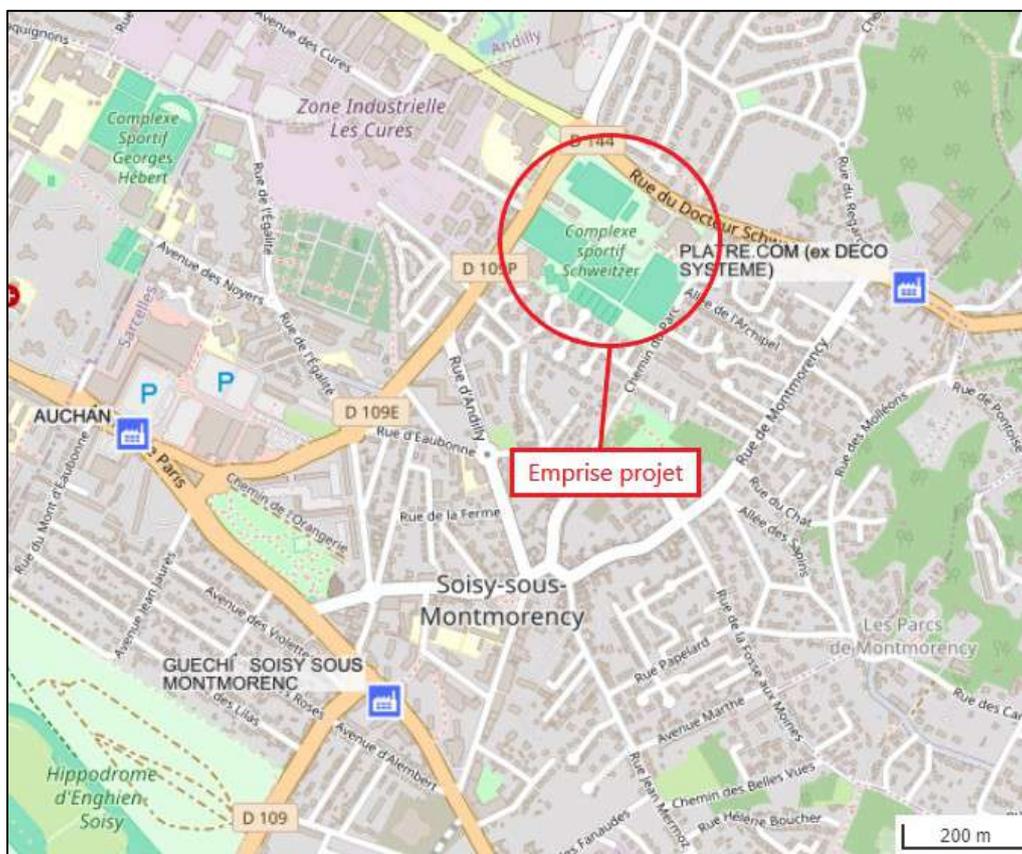


Figure 25 : Localisation des sites ICPE à proximité du projet
(Source : Géorisques ; Réalisation : CERAG)

Compte tenu de leur distance, ces activités semblent peu susceptibles d'avoir, ou d'avoir eu, une influence sur l'emprise du projet.

iv. Plan de prévention des risques technologiques (PPRT)

La commune de Soisy-sous-Montmorency n'est concernée par un Plan de prévention des risques technologiques (PPRT).

b) Contexte sonore

La commune de Soisy-sous-Montmorency est concernée par l'arrêté du 27 septembre 2021 « portant classement des infrastructures de transports terrestres dans la commune de Soisy-sous-Montmorency au titre de la lutte contre le bruit ».

Le projet se trouve à proximité immédiate de la D144 au Nord, infrastructure classée catégorie 3 pour laquelle le secteur affecté s'étend à 100 m de part et d'autre de l'axe routier. L'emprise projet est donc concernée par le secteur de la dite-route.

Il en va de même pour la rue d'Andilly, à l'Ouest de l'emprise projet, classée en catégorie 4 et pour laquelle le secteur affecté s'étend à 30 m de part et d'autre de l'axe routier. L'emprise projet est donc également concernée par le secteur de cette route.

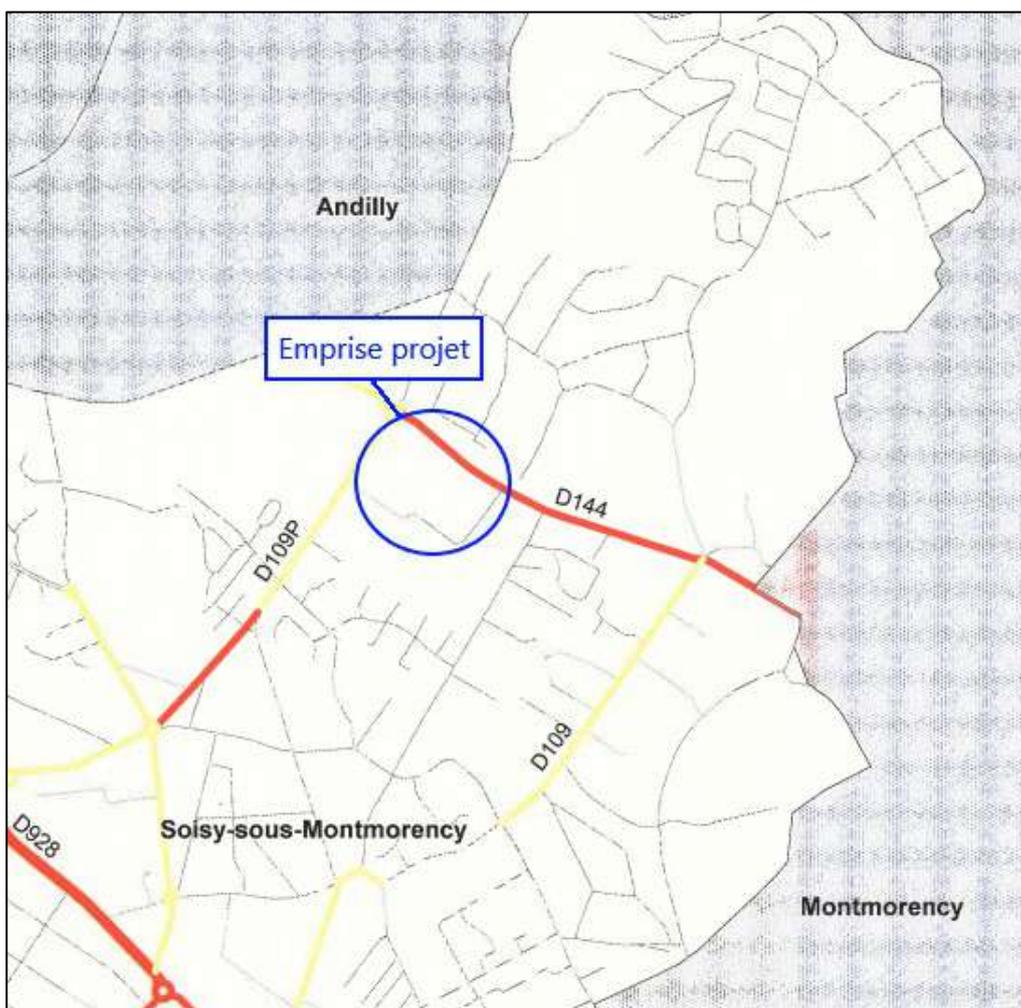


Figure 26 : Localisation du projet par rapport à l'infrastructure classée au classement sonore
(Source : soisy-sous-montmorency.fr – Arrêté du 27 septembre 2001)

c) Infrastructures de transport

Situé sur la commune de Soisy-sous-Montmorency, le projet bénéficie de nombreuses infrastructures de transport.

i. Réseau viaire

Le projet se situe à proximité immédiate d'un axe routier structurant, la route D144 au Nord. Il est accessible via la rue d'Andilly à l'Ouest.

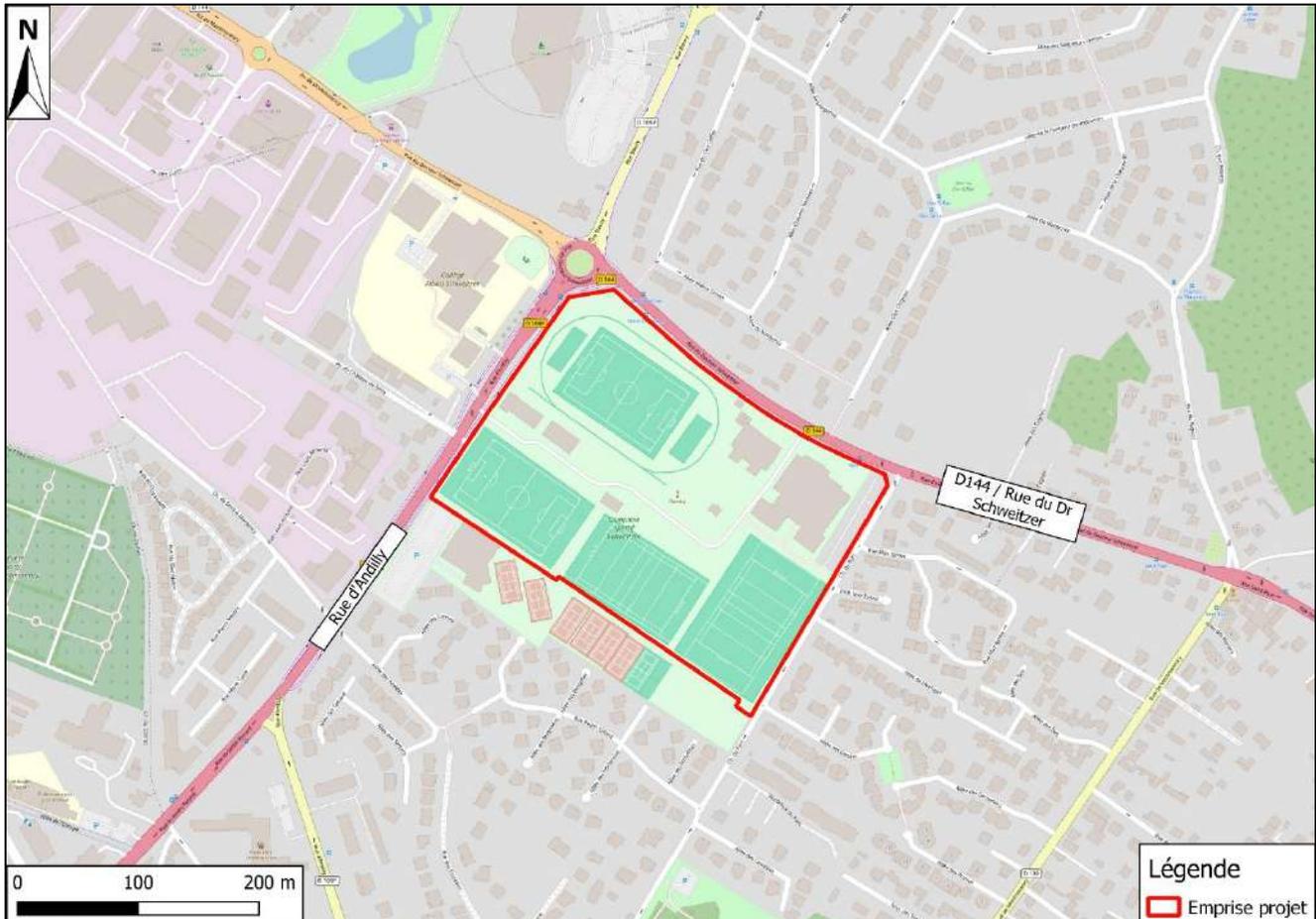


Figure 27 : Localisation du projet par rapport au réseau viaire
(Source : Open Street Map ; réalisation : CERAG)

ii. Réseau ferroviaire

Le projet se trouve à 1,6 km, soit environ 9 minutes en voiture, de la gare du Champ de Courses d'Enghien. Cela garantit un accès vers la Gare du Nord (Paris) via la ligne H.

iv. Réseau cyclable

L'emprise projet est située à proximité de deux axes cyclables : un axe le long de la rue du Dr Schweitzer et de la rue Saint-Paul ; un axe le long de la rue Bleury et de la rue d'Andilly jusqu'à la rue du Jardin Renard.

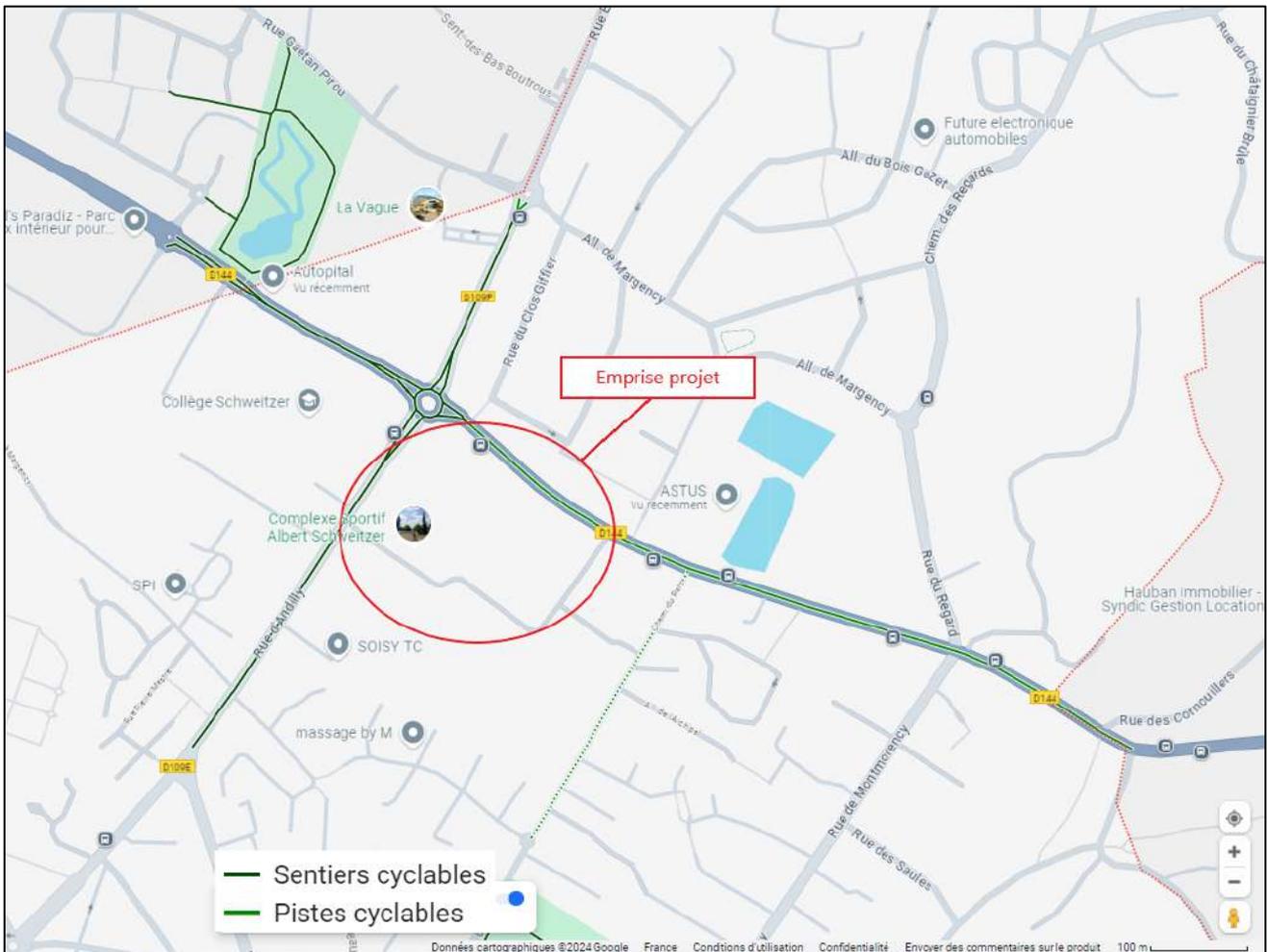


Figure 30 : Localisation des pistes cyclables dans le secteur du projet
(Source : Google Maps ; Réalisation : CERAG)

4. Caractérisation du milieu paysager et patrimonial

a) Paysage

i. Occupation du sol

Le Centre d'Expertise Scientifique « CES Occupation des sols » (OSO) a comme objectif la définition et de développement d'algorithmes automatiques pour la production de cartes d'occupation des sols à partir d'imagerie satellitaire. La carte nationale de l'occupation des sols (France métropolitaine) est ainsi basée sur une catégorisation en 23 classes avec une résolution spatiale de 10 m.

Selon cette classification de 2021, l'emprise projet est occupée par un « tissu urbain diffus », des « routes », et des « prairies ».



ii. Relations visuelles

L'emprise projet se trouve en face du collège Albert Schweitzer, de l'autre côté de la rue d'Andilly. A l'Ouest, elle jouxte le gymnase Schweitzer qui intègre les locaux du club de handball et du club de cyclisme.

Un peu plus loin à l'Ouest, le long de la route du Dr Schweitzer, se trouve le bassin Schweitzer de retenue des eaux pluviales pour le stockage et la régulation par temps de pluie.



Figure 32 : Vue du collège Albert Schweitzer
(Source : Google Street View - 2023)



Figure 33 : Vue du gymnase Schweitzer
(Source : Google Street View - 2023)



Figure 34 : Vue du bassin de retenue d'eaux pluviales

(Source : Google Street View - 2023)

b) Patrimoine

i. Sites classés et inscrits

La loi du 2 mai 1930 organise la protection des monuments naturels et des sites dont la conservation ou la préservation présente, au point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, un intérêt général.

L'emprise projet se situe en dehors des périmètres des sites inscrits et des sites classés.

ii. Protection au titre des abords des monuments historiques

Les immeubles ou ensembles d'immeubles qui forment avec un monument historique un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à sa conservation ou à sa mise en valeur sont protégés au titre des abords.

L'emprise projet se situe en dehors des périmètres de protection des monuments historiques.

iii. Patrimoine archéologique

Les zones de présomption de prescription archéologique (ZPPA) sont des zones dans lesquelles les travaux d'aménagement soumis à autorisation d'urbanisme (permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir) et les zones d'aménagement concertées (ZAC) de moins de trois hectares peuvent faire l'objet de prescriptions d'archéologie préventive.

Le projet n'est pas situé dans une zone de présomption de prescription archéologique.

VI. Impacts potentiels du projet et séquence éviter, réduire, compenser

Les mesures d'évitement, de réduction et de compensation des impacts sont indiquées dans un encadré en fin de paragraphe.

1. Incidences sur le milieu physique et mesures associées

a) Impacts sur la géologie et la topographie

L'emprise projet présente une pente Nord-Sud, avec une altimétrie comprise entre +59,53 et +68,92 mNGF. Cependant, l'objectif étant de rénover des structures déjà existantes, le projet aura peu d'impacts sur la topographie et la géologie du site.

Mesures associées :

- Réduction : Les déblais seront préférentiellement revalorisés sur site. Un nivellement permettra de limiter les évacuations de déblais.
- Réduction : Elaboration d'un plan de circulation pour les engins et d'un plan de positionnement de la base vie et zones de stockage.
- Réduction : Les installations de la zone de stockage des matériaux et des locaux de la base vie seront proportionnées aux besoins, de manière à limiter l'emprise du chantier et minimiser ainsi les impacts sur le sol et de possibles modifications de l'écoulement des eaux.

b) Impacts sur le contexte hydraulique

i. Emission de polluant

D'une façon générale, les travaux peuvent perturber les milieux aquatiques (superficiels et souterrains) sous l'effet du décapage des sols, de leur érosion, des processus de fabrication réalisés in situ, du stockage et de la circulation des engins. Les risques concernent :

- La mise en suspension de particules fines du sol pouvant être responsables de colmatage du fond des cours d'eau et des habitats aquatiques ;
- Les rejets des eaux de ressuyage des bétons frais ;
- Les rejets accidentels d'hydrocarbures liés à des incidents concernant les engins de chantier (collisions, rupture de flexibles, etc.). Les flux de polluants dégagés seraient toutefois peu importants ;
- Les opérations d'entretien des engins de chantier, de lavage des toupies béton.

Mesures associées :

- Réduction : L'entreprise devra présenter des garanties concernant la fiabilité des engins utilisés (respect des normes en vigueur, engins non fuyants) et l'organisation de la zone de chantier. Ces éléments seront précisés dans le cadre du Dossier de Consultation des Entreprises.
- Réduction : Les matériaux seront stockés sur des aires spécifiques, imperméables, équipées de dispositifs de traitement des eaux pluviales.

- **Réduction** : Des bacs de rétention seront mis en place pour récupérer les eaux de lavage des outils et bennes.
- **Réduction** : L'approvisionnement, l'entretien et la réparation des engins devra s'effectuer sur des aires étanches spécialement aménagées à l'écart, et dont les eaux de ruissellement seront recueillies puis traitées avant rejet dans le milieu naturel.
- **Réduction** : Des kits anti-pollution seront mis à disposition sur le site au niveau de la zone de stockage et de ravitaillement de carburant.
- **Réduction** : En cas de pollution avérée, les effluents et/ou les sols superficiels pollués seront pompés ou excavés et évacués vers un centre de traitement approprié.
- **Réduction** : À la fin des travaux, les aires de chantier seront remises en état.

ii. *Imperméabilisation*

L'emprise projet est actuellement située au niveau d'un terrain en très grande partie imperméabilisé. Etant donné que le projet prévoit la réhabilitation des installations déjà présentes, la seule imperméabilisation prévue proviendra du terrain 1. En effet, le gazon naturel d'origine sera remplacé par 6 500 m² de gazon synthétique accompagnés d'une géomembrane qui empêchera les infiltration d'eau dans le sol. Le nouveau recouvrement des terrains 2, 3 et 4 restera de la même nature que l'état actuel (gazon synthétique pour le terrain 2, gazon naturel pour les terrains 3 et 4), et n'engendrera pas de surfaces imperméabilisées supplémentaires.

Le projet prévoit la création d'un bassin de rétention pour la récolte de certaines eaux de drainage et des eaux de pluie. Il permettra la récolte des eaux du terrain 1, 2 et de la piste d'athlétisme, pour alimenter l'arrosage des terrains n°1, 2, 3 et 4. Ce bassin aura une surverse vers un second bassin, cette fois-ci destiné à l'infiltration.

Les eaux récoltées des terrain 3 et 4 seront également raccordées à ce bassin d'infiltration, et ne seront donc pas employées pour l'arrosage (substances chimiques présentes à causes des amendements). Le bassin d'infiltration aura un rejet avec un débit de fuite régulé dans le réseau d'assainissement existant pour surverser les pluies exceptionnelles.

Mesures associées :

- **Réduction** : Un système de rabattement adapté (de type puits extérieurs ponctuels ou pointes filtrantes) devra être mis en place, si le chantier a lieu en période défavorable.
- **Réduction** : Mise en place, en plus des dispositifs de drainage, de géomembrane sous la couche de fondation drainante afin d'éviter toute infiltration d'eau pour les terrains synthétiques 1 et 2.
- **Compensation** : Les eaux pluviales seront collectées dans des bassins de rétention, puis dirigées vers un bassin d'infiltration pour une infiltration in situ (concerne les eaux qui ne seront pas utilisées pour l'arrosage).
- **Compensation** : Les eaux pluviales récoltées et stockées dans le bassin d'infiltration seront rejetées dans le réseau d'assainissement existant en cas de pluies exceptionnelles.

iii. Impact sur la ZRE

Selon l'arrêté du 16 septembre 2021, la commune de Soisy-sous-Montmorency est située en zone de répartition des eaux au titre des « Parties captives des nappes de l'Albien et du Néocomien ».

Au regard des caractéristiques géologiques des sols au droit de l'emprise projet, cette dernière n'intercepterait pas la ZRE.

2. Incidences sur le milieu naturel et mesures associées

Les impacts sur les espèces faunistiques et floristiques au niveau du projet de construction sont négligeables, les opérations d'aménagement s'implantant sur l'existant. Les espèces colonisant le site actuel peuvent être des passereaux opportunistes fréquentant les espaces verts rudéraux et les bâtiments des zones urbaines.

La petite faune pourra être dérangée durant la phase travaux, c'est pourquoi le choix des périodes de travaux constitue un élément clé pour limiter les impacts du projet.

Mesures associées :

- **Réduction** : Le chantier sera totalement clôturé empêchant toute occupation en dehors des zones prévues.
- **Réduction** : Les travaux de terrassement seront réalisés à la suite des travaux de libération des emprises afin d'éviter que le terrain ne soit colonisé par des espèces.
- **Réduction** : Choix d'un éclairage respectueux de l'environnement.
- **Réduction** : Pas d'utilisation de produits phytosanitaires, l'entretien de la végétation s'effectue uniquement naturellement par coupe.

3. Incidences sur le milieu humain et mesures associées

a) Impacts sur le contexte socio-économique

i. Dynamique du chantier

Ce projet permettra d'avoir une incidence positive sur le secteur associatif et économique puisqu'il sera fait appel à différentes entreprises pour in fine accueillir les associations sportives locales.

ii. Création d'une installation intercommunale liée aux aires de sports

Le complexe sportif Schweitzer est un site dynamique ; sa rénovation va permettre de mieux répondre aux besoins des usagers. Elle permettra également de moderniser l'accueil du public, des associations, des écoles et des intervenants, d'améliorer les pratiques sportives, les capacités d'accueil et la sécurité du site (contrôle des accès).

b) Impacts sur le cadre de vie et la santé humaine

i. Exposition aux bruits

L'exposition au bruit de la phase travaux des aménagements concerne plus particulièrement les riverains du projet. Pour une exposition journalière de 8 heures, on considère que l'ouïe est en danger à partir de 80 dB(A). Le niveau sonore à la source du passage des engins de travaux publics est estimé à environ 90 dBa à la source. A une distance de 500 m, le niveau sonore s'abaisse à 25 dBa (soit environ -0,13 dBa par mètre).

La population qui sera la plus exposée au bruit durant la phase travaux sera constituée par les usagers du complexe sportif, soit à distance inférieure à 30 m de la zone de travaux pour les équipements les plus proches.

Cet impact sera également temporaire de par la courte durée et la nature des travaux.

Mesures associées :

- Réduction : Une information préalable sera réalisée pour le démarrage de la phase chantier par l'intermédiaire de panneaux affichés sur le site et en mairie. Des panneaux de signalisation sur la chaussée seront également mis en place.
- Réduction : De manière générale, les horaires de chantier se limiteront aux journées et horaires habituels. Toute demande de dérogation devra faire l'objet d'une procédure spécifique d'approbation à déterminer en fonction de l'organisation et du suivi des chantiers mise en place par la Maîtrise d'Ouvrage.
- Réduction : Les méthodes et outils générant le moins de bruit et des niveaux sonores faibles seront choisis prioritairement. Ainsi, les engins électriques seront préférés à leur équivalent thermique.

ii. *Exposition aux sols pollués*

Les métaux lourds mis en évidence dans les sols, au droit des espaces extérieurs (de pleine terre), présentent un risque potentiel, principalement, dans le cas de contacts cutanés, d'ingestion de sol ou d'inhalation de poussières. En cas de modification des couvertures en place dans le cadre du projet d'aménagement, un apport en terre saine devra être réalisé.

Ainsi, dans le cadre de l'aménagement des terrains n°1 et 2, la création d'un recouvrement en surface (terre végétale ou remblais d'apport sains sur une épaisseur minimale de 30 cm au droit des espaces paysagers ou enrobé bitumineux au droit des voiries/parkings extérieurs) avec filet avertisseur à la base, permettra de s'affranchir de ce type de risques sanitaires.

Comme démontré sur les coupes types ci-après, les terres seront excavées sur une profondeur de 1,03m pour le terrain n°1, et de 0,63m pour le terrain n°2.

Les aménagements du terrain n°3 (excavation sur 0,35 m) ne nécessitent pas de recouvrement en terre saine.

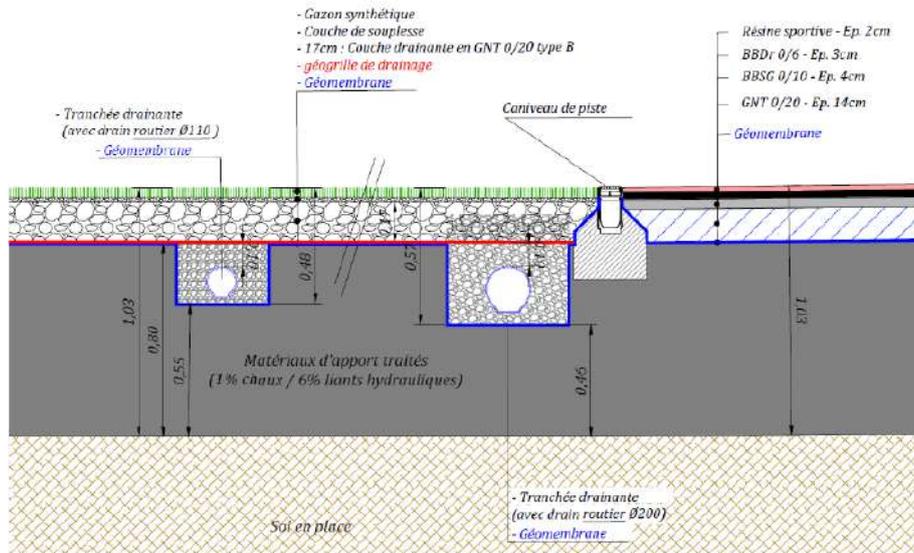


Figure 35 : Coupe type Terrain n°1 – Interface Terrain synthétique/Piste

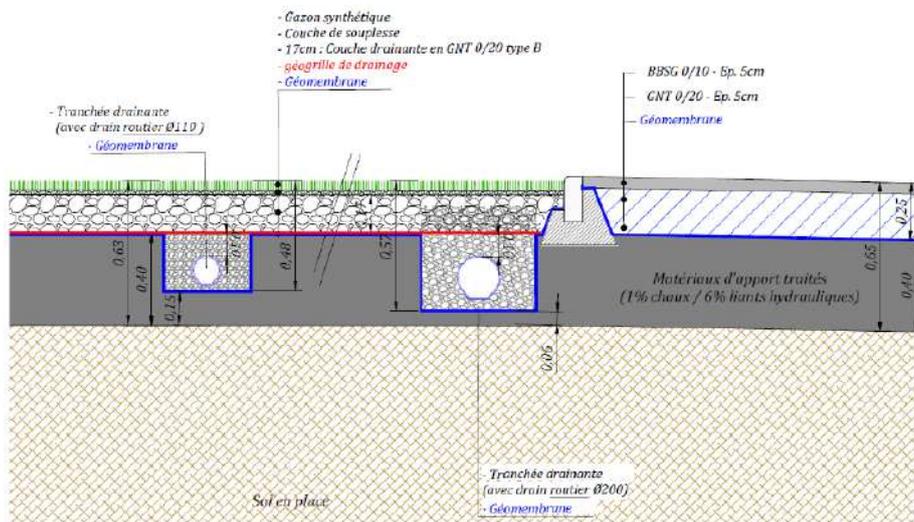


Figure 36 : Coupe type terrain n°2 – Interface Terrain synthétique/Trottoir
(Source : Etude G2 PRO - GEOEXPERTS Sols et Fondations 2024)

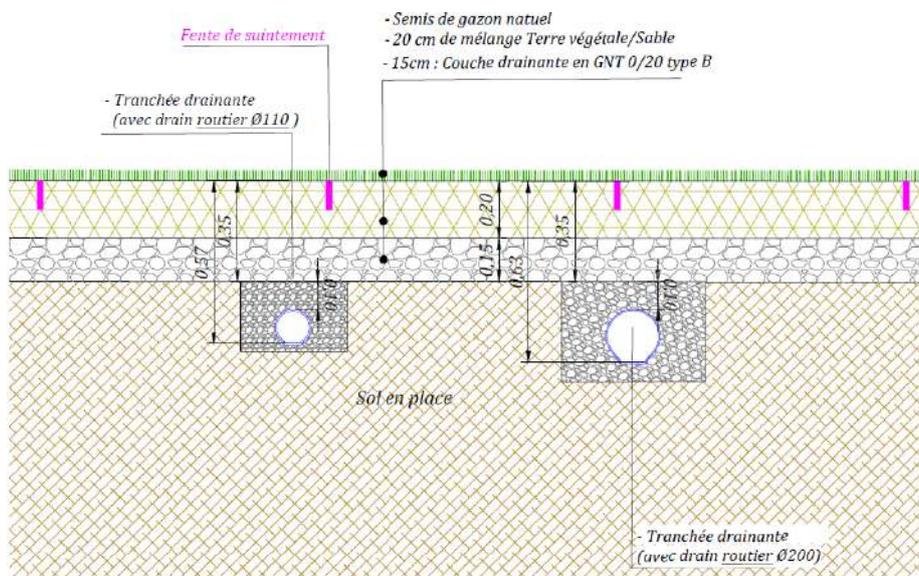


Figure 37 : Coupe type Terrain n°3 – Interface en gazon naturel
(Source : Etude G2 PRO - GEOEXPERTS Sols et Fondations 2024)

De plus, une partie des terres excavées seront évacuées vers des installations de stockage adaptées en raison de la présence de dépassements en HAP et HCT sur matière brute et/ou antimoine et/ou sulfates et fraction soluble sur éluats identifiés dans les sols au droit de la zone d'étude. **Une estimation des surfaces excavées et des couts liés à l'évacuation a été réalisée dans le diagnostic complémentaire de SOLPOL joint en annexe.**

Tableau 3 : Récapitulatifs des volumes et couts par filière pour le terrain n°1

| Filières | Paramètres déclassant | Volume en place (m ³) | Volume ou masse selon la filière (m ³ f ou T) | Coût filière (€ HT) | Coût (€ HT) | Dont surcoût (€ HT) |
|-----------------|---|-----------------------------------|--|---------------------|---------------------|---------------------|
| CC | Filière de type « Comblement de Carrière pour terres sulfatées » | 4 098 | 5 328 m ³ f | 32 | 170 483 € | 63 931 € |
| ISDI-SA F | Installation de Stockage de Déchets Inertes avec Seuils Augmentés | 878 | 1 580 T | 25 | 39 510 € | 16 682 € |
| ISDI | Installation de Stockage de Déchets Inertes | - | 12 091 | 20 | 314 354 € | - |
| TOTAUX = | | 17 067 m³ | - | - | 524 347 € HT | 80 613 € HT |

Tableau 4 : Récapitulatifs des volumes et couts par filière pour le terrain n°2

| Filières | Paramètres déclassant | Volume en place (m ³) | Volume ou masse selon la filière (m ³ f ou T) | Coût filière (€ HT) | Coût (€ HT) | Dont surcoût (€ HT) |
|-----------------|--|-----------------------------------|--|---------------------|---------------------|---------------------|
| ISDND | Plateforme de valorisation de type Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux | 309 | 557 T | 80 | 44 554 € | 36 509 € |
| BIO | Filière de type « Biocentre » | 489 | 880 T | 80 | 70 387 € | 57 678 € |
| CC | Filière de type « Comblement de Carrière pour terres sulfatées » | 2 733 | 3 553 m ³ f | 32 | 113 703 € | 42 639 € |
| ISDI | Installation de Stockage de Déchets Inertes | - | 1 744 | 20 | 45 343 € | - |
| TOTAUX = | | 5 275 m³ | - | - | 273 987 € HT | 136 826 € HT |

Tableau 5 : Récapitulatifs des volumes et couts par filière pour le terrain n°3

| Filières | Paramètres déclassant | Volume en place (m ³) | Volume ou masse selon la filière (m ³ f ou T) | Coût filière (€ HT) | Coût (€ HT) | Dont surcoût (€ HT) |
|-----------------|--|-----------------------------------|--|---------------------|--------------------|---------------------|
| CC | Filière de type « Comblement de Carrière pour terres sulfatées » | 895 | 1 163 m ³ f | 32 | 37 230 € | 13 961 € |
| ISDI | Installation de Stockage de Déchets Inertes | - | 1 946 | 20 | 50 605 € | - |
| TOTAUX = | | 2 841 m³ | - | - | 87 835 € HT | 13 961 € HT |

Mesures associées :

- **Réduction** : Excavation et évacuation des terres pollués vers des installations de stockage adaptées, dans le respect des prescriptions établies par les bureau d'études PERICHIMIE Environnement et SOLPOL.
- **Réduction** : Apport en terre saine pour le recouvrement des zones de pleine terre sur les terrains synthétiques n°1 et 2.

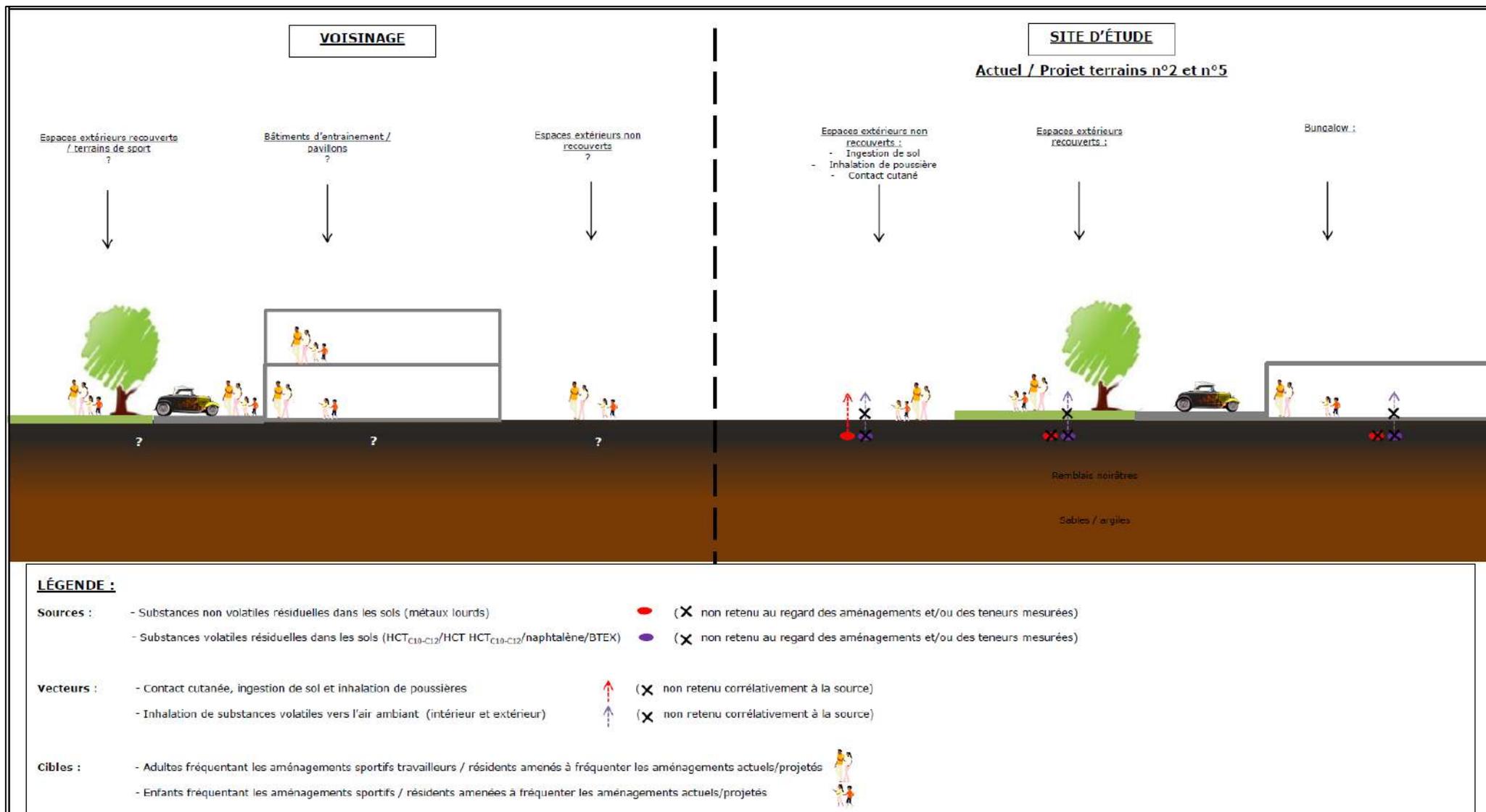


Figure 38 : Schéma conceptuel
(Source : SOLPOL)

iii. *Traitement des eaux usées*

Le projet sera raccordé au réseau public existant pour l'évacuation des eaux usées. In fine, les eaux usées de l'opération seront acheminées vers la station d'épuration de PARIS SEINE AVAL n°037800501000 (code Sandre). En service depuis 2006, elle collecte les effluents des communes raccordées à l'agglomération Paris ZONE CENTRALE et a une capacité nominale de 7 500 000 eq. hab.

iv. *Gestion des déchets*

Le projet engendrera la production de déchets propre à son activité.

Néanmoins, en phase chantier, il s'inscrira dans une démarche de respect de l'environnement et du voisinage.

Mesures associées :

- **Réduction** : Il est strictement interdit de brûler, d'abandonner et d'enfouir des déchets sur le chantier quels qu'ils soient, même « inertes ».
- **Réduction** : Chaque entreprise doit établir la liste estimative des déchets qu'elle produira aux différentes étapes du chantier, précisant nature et quantité, filière d'élimination et coût.
- **Réduction** : La collecte des déchets comportera une aire centrale de stockage, la signalisation et une protection physique des bennes et points de stockage et des aires décentralisées de collecte à proximité immédiate de chaque zone de travail.
- **Réduction** : Dans le cas où les déchets sont repris par les entreprises sous-traitantes qui les génèrent, ces derniers doivent fournir au Maître d'ouvrage la preuve qu'elles ont confiés ou éliminés leurs déchets de manière conforme à la loi en fournissant le bordereau de suivi.

4. Incidences sur le milieu paysager et mesures associées

a) Impacts sur le patrimoine

Le projet se situe en dehors de tout site inscrit ou classé et de tout site faisant l'objet d'une protection au titre des abords de monuments historiques.

Le projet n'aura aucun impact sur le patrimoine.

b) Impacts sur le paysage

Au vu de l'occupation actuelle et de l'historique du site, le projet n'aura pas d'impact significatif sur le paysage. En effet, le site est déjà dédié aux activités sportives. Il s'agira simplement d'une rénovation du complexe sportif existant.

Mesures associées :

- **Réduction** : Constructions conformes au PLU et s'intégrant dans l'architecture globale du secteur.